

JOURNAL

HISTORIQUE

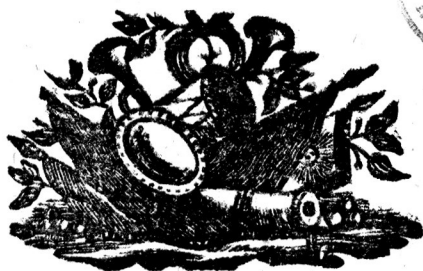
ET

LITTÉRAIRE.

I. MAI

1778.

TOME CL.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE

I. MAI

1778.



NOUVELLES LITTERAIRES.

Histoire des premiers tems du monde, prouvée par l'accord de la physique avec la genese, par les philosophes ; contre ces petits écrits des jeunes Epicuriens que les ignorans leur attribuent. A Paris chez Valade ; à Liege chez Orval-Demazeau 1778. Un vol. de 284 pag.

C'EST le P. Berthier, prêtre de l'Oratoire, qui nous donne cet ouvrage, par lequel il semble vouloir terminer une vie-longue & édifiante, passée dans l'étude de la

physique & consacrée à la religion. Conformément à l'idée de Bacon qui assurait qu'une philosophie superficielle pouvoit conduire à l'athéisme, mais qu'une philosophie solide & profonde ramenoit nécessairement à Dieu; le P. Berthier fait parler ici les vrais philosophes qui suivent les opérations de la nature de cet œil pur & simple, affranchi des nuages des systèmes épicuriens, & qui ne cessent pas un moment d'apercevoir les liens indissolubles qui lient tout ce qui existe dans le monde, avec la grande & première cause. Il observe que les noms les plus respectés parmi les Chrétiens, sont des noms de philosophes. " Dans les premiers tems de l'Eglise, lorsqu'il en coutoit la vie pour soutenir les vrais principes, les philosophes, les Justin martyr, les Athenagore, les Tertullien, &c. les défendirent par leurs écrits, plusieurs au prix de leur sang. Dans les tems suivans, les plus savans Peres de l'Eglise, les Basile, les Grégoire, &c. furent de grands philosophes, & la religion chrétienne étoit même regardée parmi les païens comme une philosophie „

L'attention de l'auteur se fixe particulièrement sur la concordance de la genese & de la physique. Il s'applique à vérifier l'histoire de la créature par les découvertes anciennes & modernes sur l'état de la terre, la situation & le mouvement des planètes &c. Ses observations embrassent onze événemens principaux. " Le 1er. est la création de la matière & la production du mouvement; le

IIe. la formation de la lumière, qui devint peu-à-peu par son augmentation le soleil & les étoiles; le IIIe. la formation des planètes; le IVe. l'affermissement des planètes sur leurs orbites ou le firmament; le Ve. la formation complète de la terre par la chute des terres au centre, l'ascension des eaux à la circonférence, & l'élévation des terres de nos continens; le VIe. la formation complète du soleil & des étoiles par l'augmentation de la lumière; le VIIe. la première population de la terre, &c.; le VIIIe. les deux états différens de l'homme; le IXe. diverses marques de nouveauté que donnoit le monde avant le déluge; le Xe. la submersion des hommes, à l'exception de Noé & de ses enfans, par une inondation universelle; le XIe. la répopulation de la terre „

Attentif à réfuter par-tout les principes hasardés qui ont servi de base aux systêmes les plus faux comme les plus accrédités, le P. B. fait la réflexion suivante sur la nature de la terre & de l'eau. “ Quelques physiciens ont cru que les eaux se changent peu-à-peu en terre, & que de cette manière les eaux ont baissé par leur diminution, & ont laissé les terres à découvert; mais 1^o. nous voyons que les ouvrages du grand Machiniste, bien différens des nôtres en tout, le sont encore ici, en ce qu'ils ne périssent pas par eux-mêmes, mais se renouvellent de manière qu'ils ne peuvent finir que par une volonté spéciale de leur constructeur; or si les eaux se changeoient en terre, il arriveroit

à la fin que la terre ne seroit plus habitable faute d'eau ; ainsi ce changement répugne à la sagesse du Créateur : 2°. voici une preuve de fait , qui démontre que les eaux ne se changent point en terre. Un habile chymiste (Mr. Lavoisier) de l'académie des sciences , a trouvé par des expériences répétées jusqu'à 74 fois , que l'eau distillée & redistillée , n'a pas diminué du tout , & est restée dans la même quantité ; or il s'ensuit de là que l'eau ne diminue pas par les distillations du soleil , & qu'elle est toujours la même , sans se changer en terre ,.

On fait que la plupart des interpretes ont expliqué le *firmament* dont il est parlé dans la genese par le mot *rakiangh* , qui veut dire *déployé , étendu* , & désigne l'athmosphere. Le P. B. en donne une idée différente , que nous rapporterons sans en garantir la vérité , elle ne peut manquer de prendre faveur chez les Newtoniens. “ L'affermissement ou firmament des planètes est la force ou la loi centrifuge que Dieu donna après avoir créé les planètes , pour les tenir fermement sur leurs orbites contre leur gravitation sur le soleil , & des unes sur les autres , & que le firmament ou affermissement du soleil & des étoiles n'est pas celui-là. Ces corps ne tournent pas sur des ellipses , comme les premiers ; ils n'ont pas besoin d'être retenus en leurs places par la force centrifuge contre leur gravitation , comme les planètes ; ils sont aux centres des mouvemens elliptiques & de gravitation des planètes , & rien ne les sollicite

licite d'en fortir ; ou si l'on veut que leur gravitation les sollicite d'en fortir , cette gravitation est toute autour d'elles , & les tient à leurs places , les tirant également de tous les côtés opposés ; ainsi , leur firmament ou affermissement est leur position au centre de gravitation „

Un des articles qui est traité avec le plus de soin dans cet ouvrage , est celui du déluge. Avec moins d'éloquence que Mr. de Buffon , avec un stile négligé & quelques fois même un peu gaulois , le P. B. persuade , tandis que le Pline françois se fait admirer sans persuader. Tant il y a d'avantage à se tenir tout bonnement à des faits consignés dans une histoire respectable , & appuyés par les observations les plus simples , préférablement aux systèmes les plus spécieux & le plus savamment imaginés ! “ La genèse nous dit que cette cause * fut les allées & venues de cette mer immense alors , & non contenue par des continens , comme elle l'est aujourd'hui : ces allées & venues n'étoient pas de simples flots , ni des marées ordinaires (a) Ces terres réduites en vase par la pluie continuelle de quarante jours ont été rapportées du fond de la mer , ainsi que les productions des différens pais & des différentes mers avec lesquelles elles étoient mêlées ; aujourd'hui que le fond de la mer est consolidé , que

* Des changemens arrivés dans la surface du globe.

(a) *Reversa que sunt aquæ de terrâ euntes & reduntæ.* Gen. VIII. 3.

les marées n'ont qu'une force infiniment inférieure à celle des marées du tems du déluge, elles ne laissent pas de faire encore des attérissemens; que dût-ce donc être après le déluge, tems auquel toutes ces causes étoient bien plus fortes qu'elles ne sont aujourd'hui? „

Le détail où entre le P. B. pour expliquer l'état & la configuration actuels du continent, présente quelques explications plus ingénieuses que solides. Les efforts qu'il fait pour répondre aux difficultés que la géographie lui oppose, ne sont pas généralement heureux. Nous adopterons cependant une réflexion, qui vient de recevoir un nouvel appui des découvertes faites par Mr. de Surville & Mr. Cook. " Il n'y a point de continent sous les poles parce que les marées qui ne parviennent pas aujourd'hui jusqu'aux cercles polaires, ne purent au tems du déluge, quoique bien plus fortes qu'aujourd'hui, parvenir jusqu'aux poles mêmes. Nous pouvons assûrer ce défaut d'attérissement dans le pole boréal; Mr. Buache, dans ses considérations physiques, p. 138, rapporte que Joseph Moron, Anglois, assûroit avoir oui dire à des Hollandois, qu'ils avoient navigué sous le pole même; que le capitaine Gouldon avoit assûré aussi à Charles II, que deux vaisseaux hollandois avoient été au 84^e. degré de latitude vers ce même pole, où ils avoient trouvé une mer libre sans glace, & que le vaisseau portugais le Pere-éternel, avoit approché aussi jusqu'au 84^e. degré de latitude boréale,

réale, & qu'il n'avoit vû aucune terre plus haut. Le capitaine Cook, Anglois, qui n'a pas trouvé de continent jusqu'au 64^e. degré dans la zone glaciale australe, nous donne à entendre qu'il en est du pôle austral comme du boréal „ Le second voiage de Mr. Cook est encore plus propre à prouver l'assertion du P. B. ; car en 1774 ce navigateur dépassa le 72^e. degré de latitude australe.

Le P. B. rapporte les grands changemens arrivés à la configuration du continent aux dégâts du déluge. Il croit que dans les tems postérieurs il n'y a plus eu de ces révolutions effraïantes qui aient réformé une grande partie de la terre. C'est ainsi que la mer méditerranée, & l'engloutissement de l'*Atlantis* de Platon (supposé qu'il soit réel) lui paroissent être l'opération du déluge, conignée d'une manière obscure dans une très-ancienne tradition défigurée par des historiens postérieurs. “ Platon dit dans son *Timée*, qu'une tradition ancienne pour son tems, ancien lui-même pour le nôtre, portoit qu'il y avoit autrefois entre l'Europe & l'Afrique, vis-à-vis par conséquent l'entrée dans la Méditerranée, une isle atlantide, d'où est venu apparemment le nom de mer atlantique, une isle si grande, que ses Rois avoient eu dessein de conquérir l'Europe, & que cette isle avoit été changée en mer, comme la terre qui occupoit l'espace où est aujourd'hui la Méditerranée. Ceux qui n'avoient pas connoissance des grands changemens faits par ce torrent du déluge, ont

imaginé que cette île avoit été engloutie dans la mer par un tremblement de terre , aussi bien que la terre qu'occupoit la Méditerranée ; mais cela n'est appuyé sur rien : nous voyons au contraire tous les jours que les feux souterrains font comme nos mines des trous , mais qu'ils élèvent les terres de ces trous sur leurs côtés : or il n'y a point ici de grandes terres auprès de la place où étoit cette grande île. Non , ce grand effet ne peut avoir été produit que par une grande cause , par ce grand torrent du déluge qui emporta les grandes terres dans la mer , & ne les rapporta pas à la même place par les marées. Mais , nous dira-t-on , cette grande île étoit soutenue sur une grande cavité de cinq ou six cents lieues , par une voûte qui s'écroula : tout cela est encore en l'air : où a-t-on vu de si grande voûte dans la terre , & comment une si grande voûte a-t-elle pu se soutenir si long-tems , sur-tout une voûte de terre , car les pierres sont formées par des eaux coulantes , & ne peuvent être à une grande profondeur. A la bonne heure que les feux aient fait dans les terres des trous qui ont été remplis par la mer , comme il est arrivé peut-être entre l'Italie & la Sicile (a) ; mais ces trous ont été bien moindres

(a) La tradition de cet événement s'étoit conservée chez les Romains jusqu'au tems de Virgile

dres que celui qu'on suppose ici, & ces feux, comme nos mines, ont élevé aux côtés, les terres qui occupoient la place de ces creux, & l'on ne voit point ici les terres élevées par ces feux, „

Le grand nombre de bonnes observations contenues dans ce traité, ne lui obtiendra cependant point une approbation générale, même de la part des hommes sages & des vrais physiciens. Il y a des endroits où l'auteur oubliant qu'il prétend n'écrire que d'après la Genèse, se livre avec une confiance un peu hasardée à des idées tout-à-fait systématiques, dont quelques-unes sont certainement & visiblement fausses. Telle est l'affertion suivante sur le mouvement & la

Virgile qui s'en explique en ces termes au 3e. livre de l'Enéide :

Hæc loca vi quondam & vastâ convolsa ruinâ
 (Tantum ævi longinqua valet mutare vetustas)
 Diffiluissè ferunt, cum protinus utraque tellus
 Una foret : venit medio vi pontus & undis
 Hesperium Siculo latus abscidit, arvaque & urbes
 Littore diductas angusto interluit æstu.

On apperçoit dans ce récit une espèce de contradiction. Le poëte attribue dans le premier vers, la rupture de l'isthme à une cause violente & terrible, qui porte au loin le dégât & la ruine; & dans le vers suivant il a recours à l'éducation du tems & aux lentes opérations des siècles. Quand une chose s'est faite en un instant on n'a pas besoin de réclamer les effets de l'extrême vétusté du monde, *ævi longinqua vetustas*.

matiere. *La matiere sans le mouvement seroit sans forme, & ne pourroit exister.* Pour prouver ce paradoxe le P. B. emploie des preuves plus paradoxales encore. *La matiere, dit-il, n'auroit aucune qualite sensible sans le mouvement. Elle ne seroit point visible, puisque ce qui la rend visible c'est la lumiere qu'elle réfléchit par la résistance à son passage, ce qui est un mouvement, puisque le mouvement seul peut résister au mouvement.* Cette dernière proposition, qui est évidemment fautive, fait tomber tout l'argument. *Elle ne pourroit être sentie par le tact, puisque c'est en résistant à la division par le mouvement de la pression de ses molécules qu'elle est palpable.* Raison verbiageuse qui ne forme aucune idée, & qui est une suite de ce faux principe que la matiere ne résiste que par son mouvement. *Elle ne seroit ni impulsive ni attractive. Cela est évident.* Comment cela seroit-il évident, puisque les Newtoniens eux-mêmes conviennent que nous n'avons aucune notion distincte de l'attraction & de la répulsion, & que l'existence de ces qualités n'est connue que par les effets & l'exactitude des calculs, qui, selon eux, en suppose l'existence? S'il étoit nécessaire de réfuter par d'autres raisons un système qui l'est suffisamment par le simple énoncé, on les trouveroit dans l'Emile de J. J. R. t. 3. p. 43. 51. édit. de 1762. — La supposition d'un second globe solaire au tems du déluge, est absolument gratuite & très-inutile, défigure la simplicité des causes qui

ont produit ce mémorable événement, & ne peut avoir place dans un bon système de physique. — Ce que le P. B. differte sur la prétendue chaleur de la lune, doit être regardé comme une distraction ; le témoignage des Nègres qu'il cite pour prouver que la lumière de la lune noircit la peau, feroit presque croire qu'il a voulu plaisanter sur cette matière (a). — L'applatissement des poles, que l'auteur croit démontré, & qui ne l'est pas (b), lui fait faire plusieurs raisonnemens qui ne peuvent être plus solides que le fondement sur lequel ils sont appuyés. Quelques autres assertions également peu sûres ne doivent pas prévenir contre le fond de l'ouvrage, moins encore contre la

(a) Un passage du Pseaume 120 *, que l'auteur amène en preuve, ne sert ici de rien. Le mot *urere* dans l'Ecriture, ainsi que chez tous les anciens auteurs, signifie simplement *nuire*, *affliger*, *tourmenter*. Le soleil & la lune sont mis là pour le jour & la nuit, dont ils sont les symboles. La meilleure version paraphrastique que nous ayons des Pseaumes, rend ainsi ce passage : *Tu ne craindras ni les ardeurs du soleil, ni les malignes influences de la lune. Tu seras nuit & jour en sûreté contre toutes sortes de dangers.* Sens propre & litt. des Pseaumes. Liege chez Bassomp. 1773.

* *Per diem sol non uret te, neque luna per nocem.*

(b) Picard & Cassini assurèrent que les degrés de latitude sont plus longs vers l'équateur, & conséquemment que la terre est allongée vers les poles. Il est vrai que les observateurs envoyés par la cour de France à Tornea en Laponie, & à Quito en Amérique, sont d'un autre avis ; mais il faut voir qui a raison.

sagesse & la pureté des vûes du respectable auteur.

Quant à sa maniere d'écrire , qui paroît un peu surannée & qui est directement opposée aux ornemens de l'éloquence moderne ; elle déplaira certainement au grand nombre des lecteurs. Pour nous , nous lui avons trouvé un ton de naïveté & de bonhomie qui ne dépare ni les talens de l'auteur , ni la vérité. Il y a même des endroits très-intéressans , où cette maniere d'écrire est singulièrement conforme aux choses , & ajoute de nouveaux traits aux tableaux des premiers tems. Tel est le passage suivant sur la vie & le caractère des Patriarches. " On voit le bon jugement de ces premiers hommes , à leur maniere de vivre ; ils vivoient à la campagne , cultivant leurs champs , sans se désolez les uns & les autres par les guerres ; aujourd'hui les grands hommes sont des conquérans qui ont fait périr des millions d'hommes : nous appellons *Alexandre le Grand* pour cela ; ces premiers hommes au contraire nommoient *Nemrodouou* , (tigre) le premier des conquérans : leurs arts étoient tous utiles ; c'étoit l'agriculture , le soin des bestiaux , les arts qui leur donnoient à manger ; c'étoit encore l'astronomie qui leur apprenoit l'heure & les saisons ; celle-ci de plus leur faisoit admirer la grandeur de Dieu ; elle étoit encore leur spectacle , spectacle plus noble que nos opéra & que nos combats de bêtes ; ils y joignoient l'histoire , qui étoit une poë-

sie ,

fie, c'étoient des cantiques qui conservoient la mémoire des grands événemens ; enfin on voit sur-tout leur bon jugement dans leur maniere d'envisager la mort ; ce moment qui est pour nous un supplice continuél, qui nous rend la vie malheureuse par le tourment qu'elle nous cause continuellement ; c'étoit pour eux un sommeil après une longue veille ; ils s'endormoient, disoient-ils, dans le Seigneur, & avec leurs peres „

Mémoires pour servir à l'histoire de Louis, Dauphin de France, mort à Fontainebleau le 20 Décembre 1765.

SECOND EXTRAIT.

DANS le plan d'étude que le Dauphin s'étoit fait, il avoit oublié un article bien effenciel aux Souverains, l'art de connoître les hommes ; il engagea le P. Griffet à lui faire un traité sur cette matiere, & c'est ce traité qui remplit le second volume des mémoires. Il est divisé en trois parties. La premiere a pour objet la connoissance des hommes en général ; la deuxieme la connoissance des hommes considérés par rapport aux talens de l'esprit ; la troisieme la connoissance des hommes par rapport aux qualités du cœur. On voit par-tout des vûes sages & profondes exposées d'une maniere

clair & avec cet intérêt que la vérité produit toujours quand elle se montre sans appareil & sans fard. Un des morceaux qui nous a le plus occupé est le tableau que l'auteur trace de notre siècle. " Les maux qui dominent le plus dans le siècle où nous vivons , sont 1°. un esprit d'irréligion , 2°. un esprit d'indépendance (a) , 3°. un esprit d'inertie & d'indifférence pour le bien public : or comment un Prince entreprendroit-il de guérir ou du moins de diminuer autant qu'il est possible de si grands maux , s'il ne les connoissoit pas , & comment réussiroit-il à en trouver le remède s'il en ignoroit la cause ? " ,

Après avoir donné une idée des dégâts & de la morgue de l'impiété , l'auteur passe à l'esprit

(a) Si l'auteur qui écrivoit ce traité , il y a vingt ans , regardoit déjà l'esprit d'indépendance comme une propriété de ce siècle , qu'eût-il dit s'il eût vécu à cette époque ? Ce n'est que dans ces dernières années que cette dangereuse fermentation de liberté & d'anarchie est devenue générale. Il n'y a presque plus de voix qui ose la condamner. Les compilateurs du *dictionnaire morale , politique , &c.* * , viennent tout récemment d'en appuyer les principes de la manière la plus audacieuse ; & un admirateur de cette rapsodie informe a soin de nous apprendre qu'elle a reçu des éloges de presque tous les périodistes. Rien ne prouve mieux l'étendue du mal que ce genre d'apologie , & c'est une nouvelle ressemblance que je trouve à la foi disante philosophie avec les maladies épidémiques ; elle s'étend & se fortifie par les ravages qu'elle fait. *Vires acquisitæ eundo.*

* 15. Fév.
p. 237.

Le l'Esprit d'indépendance qui en est une suite, car quand une fois on en est venu jusqu'à braver, à mépriser & à outrager la Divinité, quel cas peut-on faire des Souverains qui n'en sont que de foibles images; leurs volontés ne sont plus respectées, leur autorité est à peine reconnue, on voudroit la faire passer dans la main de la multitude (a). Un goût de république & de gouvernement populaire a saisi tous les esprits, & il se fait sentir jusques dans le langage. On abuse des mots de *bien public*, de *repos* & de *tranquillité publique*, comme s'ils pouvoient être indépendans du respect & de l'obéissance que l'on doit au Souverain. On n'entend plus vanter que la qualité de *citoyen* & de *patriote*, sans en déterminer le sens; on ne parle plus que *des droits*, *des intérêts de la nation*, mais les connoit-on mieux que du tems de nos peres? „

Le caractère de ces apôtres du bien public, nous paroît tracé très-conformément à l'expérience dans le passage suivant. “ Ce qu'il

(a). De-là vient que l'esprit de révolte, d'indépendance, d'anarchie & de désordre, a accompagné dans tous les tems l'esprit d'irréligion. A côté du tableau de l'impiété qui désoloit son siècle, le prophete Isaïe place celui de la rébellion & d'une confusion absolue dans toutes les classes des citoyens : *Et irruet populus, vir ad virum, & unusquisque ad proximum suum. Tumultuabitur puer contra senem, & ignobilis contra nobilem. Apprehendet enim vir fratrem suum, domesticum patris sui : Vestimentum tibi est ; princeps esto noster* &c. Isaï. 2.

y a de singulier , c'est que ces gens qui font sonner si haut leur zele pour le bien public & pour les droits de l'humanité , sont pour l'ordinaire les hommes du monde les plus indifférens pour tout ce qui doit être appelé bien public : toujours prêts à le sacrifier à leur intérêt particulier , ils ne voudroient pas se donner la moindre peine pour le procurer , à moins qu'ils ne fussent sûrs d'en recevoir des récompenses proportionnées aux chimeres de leur ambition & à la vanité de leurs desirs : ils se déchargent sur des subalternes de tout ce qu'il y a de pénible & d'onéreux dans leurs emplois , pour ne s'occuper que des jeux , des plaisirs & d'amusemens ; hommes concentrés dans eux-mêmes & dans l'étroite sphere de leur amour propre , pourvu qu'ils soient riches & opulens , qu'ils aient tous les plaisirs , toute l'aïssance , toutes les commodités qu'ils peuvent désirer , que tout le reste périsse , que l'état soit renversé de fond en comble , ils ne s'en inquiéteront pas. Nos peres appliquoient mieux les noms de *patriotisme* & de *patriote* , car ils ne distinguoient pas ces titres de celui de *bons serviteurs du Roi* ; ils travailloient sans cesse pour le bien public , qu'ils regardoient avec raison comme inséparablement uni au Prince : aujourd'hui , l'on est & l'on veut être indépendant , vivre pour soi , sans avoir d'autre loi ni d'autre règle que sa volonté : voilà au vrai à quoi se réduit tout ce *patriotisme* que l'on fait tant valoir ; & il n'aboutit qu'à un esprit d'*inertie* & d'*indifférence*

différence pour le bien public qui le fait perdre de vue ;

Après avoir défini le caractère de ce siècle, l'auteur cherche le principe & la cause des traits qui le défigurent. Sa manière de raisonner sur ce sujet n'est pas neuve, mais elle est bien présentée, & ne peut faire que des impressions utiles, qu'on ne sauroit renouveler trop souvent. " Si vous voulez remonter à la source d'un désordre si funeste & si général, vous la trouverez dans la licence effrénée de parler & d'écrire, qui est montée de nos jours à son dernier période. On n'écrit presque plus que pour rendre la religion méprisable & la royauté odieuse. Il ne paroît presque point de livres où la religion ne soit traitée de superstition & de chimère, où les Rois ne soient représentés comme des tyrans, & leur autorité comme un despotisme insupportable. Les uns le disent ouvertement & avec audace, les autres se contentent de l'insinuer adroitement ; & à quoi bon tant de livres ? la vie entière de l'homme ne suffiroit pas pour lire ce qu'il y a de mieux écrit en quelque genre que ce soit ; on ne fait plus que répéter ce que les autres ont dit, & si l'on veut s'en éloigner pour se fraier des routes nouvelles, on donne dans des écarts : quel avantage y a-t-il donc à espérer pour le progrès des arts & des sciences, de ce torrent de volumes, de brochures & de libelles dont le public est inondé ? en deviendra-t-on plus savant ? Au contraire, cette liberté d'écrire à tort &

à travers sur toutes sortes de sujets, ne produit qu'une science légère & superficielle, qui est souvent pire que l'ignorance (a); elle n'a servi qu'à mettre au jour des principes faux, dangereux ou détestables, qui enivrent tous les esprits,,

Peut-on douter de la sagesse de ces réflexions, en voyant l'état où l'Angleterre se trouve aujourd'hui réduite par la liberté qu'elle a donnée à l'impieété de se répandre dans toutes ses provinces. Ce n'est que par la philosophie, comme l'a remarqué Mr. Linguet, que l'Amérique a été conduite à la liberté (b), & c'est la même philosophie qui prépare plus d'une révolution en Europe, si les gouvernemens instruits par la redou-

table

(a) La vérité de cette assertion n'est que trop sensible depuis que la typographie est envisagée comme une affaire de commerce, plutôt que comme un moyen de répandre & de perpétuer les connoissances utiles. Passage remarquable d'Erasmie. Mars 1775, p. 314. Idée plaisante d'un faiseur d'almanach. 15. Fév. 1778, p. 253.

(b) C'est chez les Anglois que l'irréligion, encouragée par la liberté & la licence, a commencé à lever la tête, & à jeter des regards dédaigneux sur tout ce qui environnoit l'autel & le trône. Les Hobbes, les Tindal, les Toland, les Wolston, les Bolingbrock avoient insulté & calomnié le christianisme, ayant que la même envie eût pris aux Diderot, aux Helvetius, aux Voltaire, aux Raynal, &c. Il étoit en quelque sorte conforme aux règles de l'immuable Providence que le gouvernement qui le premier laissa germer dans son sein les dogmes de l'impieété, en fit la première expérience.

table leçon que reçoit l'Angleterre , ne prennent point des mesures conformes à leurs plus grands intérêts (a).

C'est peu que d'instruire un Prince de l'existence des maux qui ravagent son domaine & désolent son peuple , si on manque de lumières pour lui en indiquer les remèdes. C'est de quoi l'auteur s'occupe comme de l'objet le plus important pour la tranquillité du royaume. Les remèdes qu'il suggère sont faciles , & il n'y a pas de Prince qui ne puisse les mettre en œuvre , en déployant une très-petite partie de son autorité. " Rien ne seroit plus aisé que d'arrêter la plume de ces écrivains audacieux , & de les réduire à ne point écrire du tout , (ce qui seroit , à vrai dire , un des plus petits inconvéniens qui puisse arriver) ou à faire un meilleur usage de leurs talens. Deux ou trois exemples de sévérité faits à propos , & qui frapperoient sur ce qu'il y a de plus illustre & de plus renommé dans ce genre pernicieux d'écrire , seroient rentrer dans les

(a) Il y a eu des révoltes dans tous les siècles. Plusieurs n'ont eu pour cause que l'oppression , ou le pouvoir excessif d'un particulier ambitieux. Mais jamais on n'a vu un déchaînement si général contre la puissance des Monarques , & même contre tout genre d'autorité. Le cri de liberté , c'est-à-dire , d'anarchie , est devenu le mot du guet qui réunit tous les esprits ; c'est le tocsin du philosophisme , qui se fait entendre d'un bout de l'Europe à l'autre , qui forme des attroupemens sur les rives de l'Hudson & du Susquehahanok.

ténèbres tous ces systêmes impies „ Il ne faut pas s'imaginer au reste que ces exemples de sévérité devroient être bien terribles, il ne s'agiroit ni de frapper, ni de répandre du sang. La froide philosophie a si peu de ressources, qu'elle quitte les armes & se rend à la première attaque *. “ Il n'en est pas de même des sectaires : ceux-ci sont animés & enhardis par une sorte de fanatisme , par un faux zèle de religion qui leur persuade que la cause qu'ils défendent est la cause de Dieu , & qu'ils seront récompensés dans l'autre vie des peines & des disgraces auxquelles ils s'exposent ; mais les incrédules qui ne craignent & n'esperent rien dans l'autre monde qu'ils ne connoissent pas , craignent tout dans celui-ci ; dès qu'ils croiront risquer leur fortune & leur liberté en publiant leurs sentimens pervers , ils n'auront aucune peine à les tenir cachés ; ils n'aspirent point à la gloire du martyre , & s'ils sont sûrs d'être punis , ils garderont le silence „

Nous osons même garantir qu'aucun genre de punition ne seroit nécessaire. Il suffiroit que le gouvernement parût s'occuper sérieusement de la gloire de la religion , qu'il montrât de la prédilection pour ceux qui l'aiment , & de l'indifférence pour ceux qui la combattent ; les productions impies tomberoient d'elles-mêmes , comme ces plantes qui se dessèchent avant qu'on songe à les arracher (a) , dont le moissonneur ne

(a) Sicut fœnum teetorum quod priusquam evellatur, exaruit. Psalm. 128.

* Jour. du
1. Janvier
1778 , p. 16
& autres ci-
rés là mê-
me.

remplit ni sa main, ni ses gerbes (a'). Le silence & le mépris prendroient la place des bénédictions qu'on leur donne (b).

Les avis donnés au Prince en faveur des militaires sont d'une extrême conséquence pour la félicité de l'état, puisque c'est à cette classe de citoyens, qu'on peut regarder comme les victimes de la sécurité publique, que les royaumes doivent leur sûreté & leur gloire. " Regardez donc toujours les talens de la guerre, comme ceux qu'il vous importe le plus de connoître & qui méritent le mieux votre attention & votre estime. Informez-vous du nom & de la famille des officiers qui se distinguent le plus dans toutes les parties de l'art militaire, dans le génie, dans l'artillerie, dans l'art d'attaquer & de défendre les places. Faites-vous instruire de leurs belles actions, & quand vous les verrez, ne manquez pas de leur en rappeler le souvenir & de leur donner en toute occasion des marques particulières de votre estime. Je ne vous dissimulerai pas qu'ils sont affligés lorsqu'étant admis dans l'appartement d'un Prince pour lui faire leur cour, ils le voient s'entretenir long-tems & familièrement avec un poète, un bel-esprit, un musicien, un joueur d'instrument, tandis qu'on ne daigne pas leur dire une seule parole, à eux qui ont mille

(a) *De quo non implevit manum suam qui metit, & sinum suum qui manipulos colligit. Ibid.*

(b) *Et non dixerunt qui prateribant: Benedictio Domini super vos. Ibid.*

fois exposé leur vie , & qui sont prêts de l'exposer encore pour la gloire & pour le service de ce même Prince qu'ils adorent , & qui ne prend seulement pas la peine de les regarder. Ils en font souvent des plaintes ameres & d'autant mieux fondées qu'il ne faudroit qu'un regard, une parole obligeante , la moindre marque d'attention & de bonté pour les satisfaire. On ne peut pas dire alors qu'ils mettent leurs travaux & leurs services à un prix excessif , & il est étonnant que la sécheresse avec laquelle on les traite quelquefois , ne les dégoûte pas d'un métier si pénible & si périlleux „

Ce que dit l'auteur ensuite des prétentions des gens de lettres , nous a paru infiniment raisonnable. On voit des essaims d'inutiles écrivains absorber des pensions & des graces qui épuisent le trésor public , vivre dans la mollesse & le luxe , tandis que les défenseurs de l'état ont bien de la peine à acquérir au prix de leur sang une frugale médiocrité. “ Les gens de lettres ne cessent de vanter le mérite & l'utilité de leurs travaux. Ce sont eux , disent-ils , qui donnent l'immortalité aux Princes , & qui par leurs écrits perpétuent la gloire de leurs noms dans les siècles à venir ; & parce qu'ils écrivent beaucoup plus que les gens de guerre , parce que les poètes en particulier excellent à chanter leurs propres louanges , comme à célébrer les belles actions des héros , parce que ces beaux-esprits de profession amusent le public par

leurs écrits ingénieux , & qu'ils savent éblouir les esprits par les faillies & les couleurs d'une imagination vive & brillante, ils sont presque venus à bout de se faire regarder comme les plus grands hommes du monde & les plus précieux à l'état. Mais je leur rappellerois volontiers la réponse que le poète Malherbe fit un jour à Henri IV, qui lui demandoit s'il croioit fort nécessaire à l'état d'avoir un bon poète. Malherbe lui répondit; *qu'un bon poète n'étoit pas plus nécessaire qu'un bon joueur de quilles ou de billard.* Cette réponse marquoit sans doute beaucoup de désintéressement & de sincérité de la part du poète, & Henri IV avoit trop d'esprit pour n'en pas sentir tout le prix. Mais si vous en retranchez l'excès qui se trouve toujours dans les comparaisons, elle étoit exactement vraie. Les gens de lettres ont beau dire qu'il est plus difficile de trouver un savant ou excellent poète qu'un habile officier. La rareté ne donne à la plupart des choses qu'un prix imaginaire, & les plus communes sont ordinairement celles dont nous tirons les plus grands avantages. Cela me fait souvenir de ce bon mot de Fontenelle : *Nous croïons aller à l'immortalité en déroband à la mort cinq ou six lignes d'écriture, nous ferions beaucoup mieux de mourir de bonne grace, nous & nos noms* (a).

(a) Un auteur qui pouvoit avoir aussi des prétentions à la célébrité, a exprimé la même idée dans

L'illusion de la célébrité & des brillantes réputations est un des grands obstacles qu'un Prince rencontre dans l'étude des hommes, & c'est contre ce genre de séduction qu'il ne fauroit se prémunir avec trop de soin. " Il faut toujours se défier 1°. des réputations de parti que se font les uns aux autres ceux qui ont embrassé une même secte dans les disputes de religion. A les entendre, leurs partisans & leurs défenseurs sont toujours les premiers hommes du monde; des hommes d'une capacité infinie; leurs adversaires sont toujours des hommes sans esprit, sans talent & sans mérite. 2°. Des réputations de commande que se font pareillement les uns aux autres les gens d'une même cabale, d'une même société, qui ont des intérêts communs, & qui vantent réciproquement leur mérite pour s'élever ou pour se soutenir (*). „
 Suivent les réputations de famille, les réputations de mode & de faveur, les réputations de jalousie & de malignité, contre lesquelles l'auteur suggere les précautions nécessaires.
 Les divers artifices que les hommes emploient pour cacher leurs vices, leurs passions

(*) Réflexions sur le même sujet dans le J. de Déc. 1770. p. 402. — 15. Février 1778. p. 263 & autres cités là même.

dans des vers latins :

Nos impediti somniis inanibus,
 Laboriosè inutiles,
 Frustrà caducam sterilis mensuram soni,
 Brevemque famam prendimus.

J. A. du Cerceau. Oper. p. 192,
 Parisiis apud Barbou 1724.

sions & leurs intérêts, les moïens de les dévoiler ; l'usage des rapports & la foi qu'on peut y ajouter ; la cause des faux jugemens des Princes sur le mérite de leurs Sujets, occupent la fin de l'ouvrage, qu'on peut appeler à juste titre le *Manuel des Rois*, & dont l'étude ne peut être qu'un germe assuré de la félicité publique.

S'Il pouvoit encore rester quelque doute sur l'abjuration que Mr. de V a faite de la philosophie *, ou sur la maniere dont il faut envisager cette démarche, ils se dissiperoient à la lecture de quelques passages du célèbre Linguet, que nous transcrirons pour la satisfaction de ceux de nos lecteurs qui ne lisent pas ses annales.

“ Tandis que la tribu philosophique se débat assez inutilement contre la raison & la vérité qui l'écrasent, & quelle abuse de son crédit expirant par de petites oppressions qui ne le rétabliront pas, elle fait une perte bien plus considérable ; elle voit se détacher un allié puissant. . . Mr. de Voltaire a fait une déclaration authentique de la ferme résolution, où il étoit de vivre & de mourir dans la religion catholique, apostolique, & romaine. Cet acte a été signé de deux témoins, qui ont attesté le libre & entier consentement du malade : ainsi rien de plus constant & de plus solennel. . . Quelque explication que l'on donne à cet événement ; quelque com-

* V. le J.
du 1. Avril,
P. 539. ----
15. Avril,
pag. 615.

mentaire que l'on fasse du fond même de l'action, c'est toujours une preuve qu'il est un zèrme, où il faut désavouer la licence philosophique. . . . Pourquoi donc consumer sa vie dans des scandales qui produisent à l'approche des derniers momens, ou des remords, ou au moins la honte d'une rétractation ? En supposant même que celle-ci ne fut qu'apparente, que ce fut un sacrifice fait, comme on le dit quelquefois, aux préjugés, à la bienveillance, à des considérations politiques, est-il d'un homme sage de perdre 40 ans à accréditer des opinions dont il sait qu'il sera un jour obligé de paroître se repentir (a). Il est triste dans ce moment funeste, de penser le contraire de ce qu'on a dit jusques-là, ou de dire le contraire de ce que l'on pense : une rétractation est douloureuse, un mensonge humiliant. Il me semble qu'il vaudroit mieux, si l'on a le malheur de n'être pas persuadé des vérités de la religion, s'imposer, quand on se porte bien, un silence prudent, que de terminer au lit de la mort,

(a) Ces réflexions de Mr. Linguet font un excellent commentaire de ce mot d'un ancien : *Ego tanti pœnitere non emo*. Les regrets suivent infailliblement la perte de la religion comme la perte des vertus. Et quand les chefs de la cabale dominante, opprimante, persécutante, exhortent nos jeunes littérateurs à sacrifier leurs talens & leurs veilles à la gloire du philosophisme, ils répondroient, s'ils étoient prudens : *Ego tanti pœnitere non emo*, je n'achete pas à ce prix la nécessité d'un repentir.

une carrière audacieuse par une palinodie désespérante, si elle est sincère, & peu honorable, si elle ne l'est pas. . . La société est remplie d'esprits foibles, dont la conduite est toujours déterminée par des impulsions étrangères; fanatiques aujourd'hui, comme je l'ai déjà observé plusieurs fois, de la philosophie, de l'incrédulité, trois siècles plutôt ils l'auraient été de la superstition. Ces mentes dangereuses ne savent jamais rien apprécier. Toujours esclaves, c'est un instinct aveugle qui les mène, soit qu'à la voix d'Actéon elles déchirent les bêtes timides, qu'il poursuit, soit qu'après la métamorphose, ce soit sur lui-même qu'elles portent leurs morsures. Ces esprits mobiles composant le grand nombre dans la société, en maîtrisent les opérations; c'est précisément ce qui devrait rendre plus circonspects les hommes rares, à qui la nature a confié des talens qui donnent l'empire sur eux. Quand ces génies élevés réfléchissent au peu de bien que produit le prétendu changement qu'ils introduisent dans les opinions, doivent-ils en être flattés? & quand ils pensent à l'abjuration inévitable par laquelle il faudra toujours rendre un hommage, extérieur au moins, à cette doctrine qu'ils auront en vain tâché de détruire, ne doivent-ils pas être un peu inquiets? Qu'est-ce qu'une révolution que l'auteur lui-même désavoue, & un triomphe contre lequel il est obligé de protester? Je ne parle ici que de ceux qui conserveroient leur opiniâtreté jusqu'au bout: ceux, chez qui elle se dément, & dont les

remords sont vrais, sont bien autrement malheureux. Il n'y a pas de termes pour peindre leur situation (a). Annal. polit. 1778. n. 23.

* Erreurs & impiétés de cet ouvrage, 15. Avril 1776. p. 549. --- 15. Déc. 1776. p. 573.

** 15. Avril. 1776. p. 550.

(a) Je ne fais s'il peut se dire ou penser quelque chose de plus sage. Rien n'est assurément plus propre que ces réflexions à engager Mr. Linguet de désavouer hautement & d'abhorrer l'Essai sur le monachisme*, que plusieurs Journaux, gazettes, brochures, & le prospectus même de ses ouvrages, lui attribuent; ou bien de prévenir une abjuration tardive, & de se repentir maintenant des assertions dont il fait qu'il sera un jour obligé de paroître se repentir. Il en trouvera un nouveau motif dans Mr. d'Alembert, à qui il a pris aussi envie de faire des Essais sur le monachisme,** & avec qui, vû la guerre déclarée entre ces deux littérateurs, il seroit peut-être fâché de se rencontrer dans la même carrière.

UN médecin de Berlin a écrit en ces termes à un autre médecin. Vous savez, mon cher confrère, que pour guérir l'hypochondrie & des vapeurs hystériques, nous sommes dans l'usage de prescrire aux malades l'équitation, & aux femmes qui n'aiment point cet exercice, de faire à pied de longues & fréquentes promenades; mais vous savez aussi que la promenade à pied ne fait pas, à beaucoup près, autant de bien dans ces cas que l'équitation. Mr. Kuhn, chirurgien-major

gien-major de Brandebourg, vient d'imaginer une machine, peu couteuse, très-solide, & que l'on peut substituer au cheval. C'est un fauteuil dans lequel on est commodément assis : derrière ce fauteuil est placée une manivelle, qu'un jeune homme de 12 à 13 ans peut aisément tourner, & qui met le fauteuil en mouvement, quand même le malade qui le rempliroit seroit du plus énorme poids. En tournant plus ou moins vite cette manivelle, on lui donne le mouvement qu'on veut, & ce mouvement égale même l'amble du cheval. L'expérience a prouvé déjà la grande utilité de cette machine, & quelques personnes hypocondriaques ont été guéries. Mr. Kuhn en a fait l'essai sur un ministre, qui, âgé de 54 ans, étoit hypocondriaque, & avoit inutilement tenté beaucoup de remèdes. Il s'est servi de ce fauteuil, & dès le 14e. jour, il a été radicalement guéri. Je puis attester ce fait qui s'est passé devant mes yeux. Au reste, Mr. Kuhn, homme très-désintéressé, seroit connoître le mécanisme de cette invention, s'il ne croïoit pas devoir laisser ce secret, du moins pour quelque tems, à l'ouvrier, pauvre & honnête, qui fabrique ces fauteuils, & à qui cette machine peut rapporter une petite fortune.





Le sujet de la dernière Enigme est un poisson dans l'eau qui parle à un ver attaché au bout d'une ligne, & le ver lui répond.

E N I G M E.

V Iâime de la sûreté,
 Hélas je brûle & me consume
 Pour l'amour, pour l'état, en hiver, en été,
 Pour un rien sans cesse on m'allume.
 J'ai cependant souvent de glorieux emplois:
 Des secrets, révérés des Princes & des Rois,
 Gardienne & dépositaire,
 Je les tiens enfermés, jusqu'au bout de la terre;
 Et mon porteur ne peut, sans enfreindre les loix,
 Ni m'altérer, ni percer leur mystère.
 Enfin si la Parque cruelle
 Étend quelqu'un dans le cercueil,
 J'en donne au loin la première nouvelle,
 Et j'en porte même le deuil.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 10 Mars.) Les quatre Myrtes, qui étoient arrivés ici l'été dernier comme députés de Sahib-Guerai, & quelques autres Tartares de la Crimée, attachés au même parti, qui les accompagnoient, furent arrêtés le 16 du mois dernier par ordre de la Porte; & envoyés en exil à l'isle de Rhodes, où ils doivent rester jusqu'à nouvel ordre. Comme la Porte ne les avoit pas traités en ennemis jusqu'à présent, l'on donne pour motif de leur détention, qu'ils ont entretenu des correspondances illicites & divulgué des bruits dangereux. Le Grand-Seigneur paroît absolument décidé à ne point reconnoître Sahib-Guerai; & l'on apprend, qu'il a été envoyé encore récemment un Capigi-Baschi avec une somme d'argent, pour servir à l'appui de Selim-Guerai, dont presque toute la nation tartare a pris le parti. Depuis quelque tems l'on n'a reçu aucune nouvelle ultérieure touchant l'état des choses dans ce païs.

On voit une traduction de la déclaration, que le Reis-Effendi a faite le 5 Février aux interpretes des ministres étrangers, qui résident à Constantinople, & dont il leur a été

ensuite donné copie par le premier-drago-
man de la Porte (ainsi que nous l'avons dit
dans le dern. Journ.). Cette piece est datée
du 2 du mois de Muharem , ou 29 Janvier
dernier. Comme c'est une explication détail-
lée & raisonnée du différent qui subsiste
entre la Russie & la Porte , nous croions
devoir la transcrire dans toute son étendue.

L'article le plus essentiel du traité de paix per-
pétuelle conclue entre la Porte & la Russie con-
cerne l'indépendance des nations tartares. Il a
été stipulé par ce traité, " qu'à l'avenir il n'en-
" teroit point de troupes ni turques ni russes
" dans la Crimée; que les Chans, (qui devoient
" toujours être de la maison des Guerai), se-
" roient élus par toutes les nations unanime-
" ment & sans la moindre contrainte de la part
" de qui que ce fût „ : & „ comme le très-puis-
" sant Prince , Sa Majesté l'Empereur des Osman-
" lis, notre Seigneur, est l'Iman suprême des vrais
" croyans, & le chef (ou calife) des fideles servi-
" teurs de Dieu, tandis que les Tartares sont aussi
" Musulmans, il a été convenu par le traité, " que
" ce qui concerne la religion suivant la loi de
" Mahomet seroit réglé par notre sus-dit Sei-
" gneur „. Le sieur Pétersen, chargé des affai-
" res de la cour de Russie, est tombé d'accord de
" cet article, par ordre de sa Souveraine, dans un
" mémoire présenté à la Porte, contenant une ex-
" plication du mot générique de religion, & en
" vertu duquel tout resteroit sur un pied conforme
" à cette sainte religion. L'Empereur continueroit
" d'envoyer au Chan élu de la Crimée le Man-
" chour (Firman ou ordre) & le Tefchrifat (ou
" investiture). Le nom de Sa Hauteffe seroit em-
" ployé dans les mosquées, & la monnoie frappée
" à son coin. De plus, afin que le chef des gens
" de loi de la Crimée fût pris dans le corps des
" Ulemas, le Cadisleskier de l'empire ottoman
" (de la Romélie) continueroit de donner pour
" cet effet le Murassala (congé d'élire). Voilà ce

font les deux cours étoient convenues : mais, quoique la Porte s'en soit tenue religieusement à ces articles, la paix fut cependant à peine conclue, que la cour de Russie attira à elle Schahib-Guerai, homme qui avoit été expulsé par toutes les nations tartares durant la dernière guerre. Les généraux Dolgorucki, Scherbin, & d'autres, même quelques brigadiers & autres officiers inférieurs, l'exciterent à se jeter dans le Cuban, pour y soulever les Jadissains, Nognais, Tscherkis & autres nations tartares : il étoit accompagné de troupes & fut appuyé par des sommes immenses pour le mettre en état de s'attacher ces nations. Il se rendit effectivement dans le Cuban & tâcha de faire révolter les Tartares ; mais personne ne voulut se soumettre à lui : il fut deux fois en danger d'être massacré, & ne s'échappa qu'avec peine d'entre leurs mains. Depuis ce tems la Russie a fait paroître une disposition peu amicale : elle donna, contre la teneur du traité, 15000 Cosaques & Hussards à cet homme, haï de tous les Tartares ; & pendant que le prince Prostorowski pénéroit par Pérecop avec un corps de troupes & de l'artillerie, Schahib-Guerai tomba avec ses troupes sur Taman & Temrûck ; de sorte que la Crimée fut forcée de deux côtés opposés à la fois. Schahib-Guerai (d'autres écrivent Sahin-Gherai) fut introduit ; & le magnifique Dewlet-Guerai, qui avoit été unanimement élu Chan par tous les Tartares, fut chassé de la Crimée. Tous les Grands de ce pays prirent alors la fuite ; & ceux qui y restèrent encore furent bloqués & menacés de la manière suivante : *Vous reconnoîtrez Schahib-Guerai pour votre Chan, ou vous payerez votre refus de votre vie, & nous emmènerons vos femmes & vos enfans en esclavage.* On s'empara sur cela de leurs cachets ; & on les apposa sur un papier, où l'on avoit écrit ce qu'on avoit voulu ; & c'est ce qu'on nomma le Mahzar ou acte d'élection, dans lequel cependant l'on avoit omis tout ce qui appartient à S. H. l'Empereur, qui est, en vertu des dispositions de la loi & de la religion, le refuge de la terre. Les Russes choisirent ensuite quatre hommes qui apporterent ici cet écrit,

accompagnés d'un Russe, tandis qu'on avoit fermé tous les passages de la Crimée, de sorte qu'aucun Tartare ne pouvoit y entrer, ni sortir. La Porte s'aboucha sur ces faits avec l'envoyé russe Stachieff. *Quelle conduite est ceci ? lui demanda-t-elle : l'élection d'un Chan de la Crimée, doit-elle se faire sans contrainte, par le choix libre des Tartares, ou non ? Vos troupes ou les nôtres doivent-elles venir ou non pour cette fin dans la Crimée ? Où a-t-il été stipulé par le traité, qu'il pourroit y entrer un tel nombre de troupes avec de l'artillerie & des munitions de guerre, afin de pouvoir y installer Schahib-Guerai ? Une conduite aussi contraire au traité doit faire craindre une issue encore plus mauvaise. Quoiqu'il en soit, abstenez-vous de pareils procédés : faites sortir vos troupes de la Crimée : laissez les Tartares à eux-mêmes : qu'ils choisissent leur Chan sans contrainte : celui qu'ils auront élu ainsi sera reconnu en cette qualité. On a pareillement remis à ce ministre (Mr. de Stachieff) un Takir ou mémoire de la même teneur, pour l'envoyer à sa cour, dont la réponse a traîné plusieurs mois. Quoique le ministère ottoman fut très-bien que ce délai de la Russie n'avoit d'autre but que d'exécuter d'autant mieux ses desseins dans la Crimée & de soumettre ce pays, il n'apporta pas le moindre changement à son système de maintenir la paix constamment & avec sincérité : il ne fit non plus aucune mine de s'armer, afin que les Russes ne pussent pas dire : *Voilà les Ottomans qui font marcher des troupes ;* & afin qu'on n'imputât pas ainsi à la Porte une conduite inconcevable, & qu'on ne préoccupât les cours d'Europe contre elle, en représentant comme une preuve de sa mauvaise façon d'agir envers la Russie, les mesures qu'elle auroit cependant pu prendre en conséquence de la conduite inattendue de la Russie, laquelle donnoit lieu à des craintes si justes pour notre sûreté : mais, non-obstant toutes ces raisons, par lesquelles elle auroit pu se justifier, la Porte s'armant uniquement de patience, persévéra toujours dans ses sentimens d'amitié, & observa le plus profond silence, afin de donner aux cours d'Europe le tems de voir elles-mêmes, avec quel zèle*

les capitulations s'observoient de sa part, & combien le procédé de la Russie y étoit contraire. On n'a pas manqué de dire à l'envoyé Stachieff *Depuis long-tems vous nous assurez, que vous êtes le plénipotentiaire de votre cour, chargé d'arranger les affaires : si vous avez effectivement un tel plein-pouvoir, ne perdez pas le tems en paroles inutiles.* Cependant, pendant même qu'on s'occupoit dans les conférences à accommoder les différens, la Russie n'a point interrompu le cours de ses mouvemens contraires à la capitulation ; & son ministre près de notre cour n'a pas voulu proferer une seule parole qui tendit à un accord ; le tout dans le dessein de se foumettre en attendant la Crimée. Enfin vers la fin du Ramazan le général russe fit servir Schahib-Guerai d'instrument pour enrôler les enfans des Musulmans demeurans dans la Crimée, afin de leur enseigner l'exercice russe, & de leur donner des uniformes de soldats & de hussards, le tout en violation des loix de la religion mahométane. Par cette raison même les Tartares de la Crimée & du Cuban se sont soulevés & ameutés : ils ont envoyé des députés au prince Proforowski pour lui dire : *Si Schahib-Guerai est le Chan de notre choix, laissez-le nous avec les Myrses qui l'accompagnent, & sortez de notre pays ; car il est contraire au traité de paix que vous restiez ici avec un si grand nombre de troupes.* Mais ce général n'a pas même daigné les entendre : il a fait braquer contre eux ses canons & pointer ses fusils ; de sorte que plusieurs Musulmans ont péri comme martyrs en cette occasion. A l'effet donc de sauver leur honneur & leurs ames, les Tartares ont commencé à se défendre ; & le feu de la guerre a éclaté avec tant de violence, qu'à présent toutes les nations tartares en général ont chassé Schahib-Guerai, & en sont venues aux mains avec les troupes russes. Ces nations ayant envoyé sur ces entrefaites à la Porte un Mahzar teint de leur sang, où elles demandoient secours & assistance, (vû que dans le traité il n'étoit dérogé en rien aux loix & à la justice qui sont conformes à la religion ottomane, & que cette

religion exigeoit qu'il leur fût envoyé de l'affistance & du secours), la Porte prit la résolution de le déclarer à l'envoyé russe & de lui protester, " qu'attendu que les choses avoient été poussées à une telle extrémité, elle ne pouvoit plus long-tems persévérer dans sa patience; que si néanmoins la Russie n'avoit pas d'intention de rompre la paix, il étoit du moins de son devoir, avant qu'on se portât à répandre du sang, de retirer ses troupes de la Crimée; que dans la suite l'on pourroit chercher d'une manière amicale un remède au mal „. La réponse du ministre fut: *Ma cour installera très-certainement Schahib-Guerai dans la dignité de Chan, ou elle ruinera toute la Crimée.* Malgré une pareille réponse la Porte préféra encore la paix à la guerre, ainsi qu'il est connu à tous les Grands de l'empire & à toutes les cours amies: mais aujourd'hui elle se voit à la fin forcée à penser à la tranquillité de ses sujets & à la sûreté des opprimés, ainsi qu'à couvrir ses frontières. Dans cette vûe elle fait faire actuellement les préparatifs les plus sérieux. Dans le tems que les habitans de la Crimée & les nations tartares, pour se procurer de la sûreté contre les Russes, écrivirent formellement au magnifique Chan, Selim-Guerai, pour inviter ce Prince, le plus ancien & le meilleur de ceux de la Crimée, à venir chez eux, comme il s'y rendit effectivement, & que les sus-dites nations se soumirent à lui, dans ce tems même l'envoyé russe remit à la Porte un Takir, sous le nom de réponse à celui que la Porte lui avoit communiqué depuis plusieurs mois: il ne contenoit absolument rien, sinon qu'on vouloit nous forcer à reconnoître Schahib-Guerai, cet homme si universellement haï. La Porte répondit à l'envoyé Stachieff: " Si la Russie préfère la paix, il est tems aujourd'hui de le prouver. Les Tartares ont élu Selim-Guerai pour leur Chan; & ils se sont soumis à lui. L'élection s'est faite conformément aux loix; & cet événement est pour les deux cours le plus avantageux qui pût arriver. Pourquoi veut-on soutenir plus long-tems une cause si ouvertement contraire aux capitulations

tations? " L'envoyé reparti : *Voici la réponse de ma cour : Elle n'abandonnera point Schahib-Guerai. Je n'ai rien de plus à dire : je n'ai pas d'autres instructions.* Enfin il ajouta : *J'écrirai à ma cour que la Porte refuse de reconnoître Schahib-Guerai.* Par ce narré, l'on voit clairement quelle a été la conduite de la Russie. Se donner publiquement pour défenseur de Schahib-Guerai, homme détesté de tout le monde, & vouloir forcer la Porte à le devenir également, voilà ce qui ne peut s'accorder avec l'honneur ni avec la gloire de celle-ci, & ce qui est aussi contraire à la loi mahométane qu'à la capitulation. Tout ce que nous venons d'exposer ci-dessus n'a pas d'autre but que de montrer combien constamment la Porte a conservé des sentimens pacifiques, & combien ceux de la Russie sont opposés à la paix. Dieu tout-puissant est témoin de la vérité de ces dispositions de la Porte, qu'on déclare aujourd'hui à tout l'univers. Aussi long-tems que la Porte s'est encore flattée, que la Russie inclineroit à la paix & à mettre fin aux troubles, elle s'est abstenue de faire part de ces différens aux cours étrangères, ses amies : mais aujourd'hui, que la Russie témoigne sans détour qu'elle ne veut point s'en tenir aux capitulations, la Porte se voit dans l'obligation d'informer verbalement les cours européennes, ses amies, quel a été le procédé de la Russie, & avec quelle constance le ministère ottoman persévère encore en ce moment à observer la paix : & quoique les affaires soient montées aujourd'hui au point le plus extrême, la Porte ne se précipite point à prendre les armes, & ne dédaigne pas les voies de conciliation, aussi-tôt que la Russie témoignera vouloir se conformer & s'abstenir de toutes propositions dérogoires à la capitulation. Comme d'abord après la conclusion de la paix la Russie a fait écrire par ses généraux à Schahib-Guerai, pour le mettre en mouvement, lorsque les troubles commencerent dans la Crimée; & comme ces lettres ont été interceptées par les Tartares, & envoyées à la Porte qui les conserve soigneusement avec leurs sceaux & signatures,



natures, elle se réserve d'en publier le contenu lorsqu'il fera nécessaire, & d'en montrer publiquement les originaux,,.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 20 Mars.) Sa Maj. pour qu'il y ait une égale quantité de peuple dans les différens cercles de la Ruffie-blanche, vient d'ordonner par un édit, que les deux gouvernemens de la Ruffie-blanche seroient formés des cercles suivans ; savoir, celui de Mohilow divisé en douze cercles ou départemens ; Mohilow , Tschauffow , Starohychowsk , Orchansk , Bobinowez , Kopyss , Senninsk , Mftiflaw , Tscherikow , Klimowitz , Kogalschew & Beliz. Celui de Polozk en onze cercles ; savoir , Polozk , Dryfinok , Sebashsk , Newelsk , Dünebourg , Refiz , Luznisk , Witepsk , Welish , Gorodez , & Surash.

Par un autre édit en date du 21 Janvier, Sa Maj. l'Impératrice a chargé le gouverneur-général Mr. le comte de Tschernischew, d'établir, pour le mois de Mai prochain, dans les deux gouvernemens de la Ruffie-blanche, dans les cercles que nous venons de nommer, le même ordre & la même police dont il a été parlé dans l'édit du 18 Novembre 1755.

On vient d'apprendre par des voies qui paroissent authentiques, que toute la Crimée s'est soumise à l'Impératrice notre Souveraine; la rigueur exercée par le général prince de

Proforowski envers ceux qui s'étoient révoltés en dernier lieu contre le Chan nommé par la Russie, a fait une si terrible impression sur le reste des habitans, qu'après avoir perdu tout espoir, ils ont été contraints de mettre les armes bas. On ajoute qu'après les recherches les plus rigoureuses il s'étoit trouvé dans le pais une si prodigieuse quantité d'armes, qu'il y en auroit eu de quoi pourvoir une armée entiere. Ainsi l'on espere qu'au moien de cette précaution les Tartares se trouveront hors d'état de renouveler les troubles, ou d'affister les Turcs, en cas que la guerre se déclare ; ce qui ne peut manquer d'arriver après cette conduite de nos troupes, directement contraire au traité de paix. Aussi-tôt que plusieurs autres nations tartares, voisines de la Crimée, ont eu appris cette révolution, elles se sont aussi mises sous la protection de la Russie, craignant de voir renouveler chez elles les effraiantes exécutions que le prince Proforowski avoit faites en Crimée.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le premier Avril.*) On a reçu ici des copies d'une lettre que Mr. de Szyrkow, général au service de Russie, a adressée de Polonne le 2 Mars aux Palatinats de Volhynie & de Podolie : elle est conçue en ces termes.

Ayant ordre de ma cour de former des magasins pour les troupes de ma Souveraine, j'en prévieni

Les habitans de ces Palatinats pour qu'ils ne vendent pas les productions de leur pays à d'autres, mais qu'ils livrent les vivres & fourrage, dont ils voudront se défaire au plus prochain de nos magasins. Le feld-maréchal de Romanzow m'a chargé particulièrement d'en ramasser pour cinquante mille hommes d'infanterie, vingt mille de cavalerie, & pour vingt mille chevaux destinés tant au service de l'artillerie qu'à d'autres usages : c'est en conséquence que je prie messieurs les commissaires, nommés par les Palatinats & districts respectifs, de se rendre le 12 Mars à mon quartier près de Polonne, afin de me remettre une spécification de ce qu'ils pourront livrer, & que je puisse m'arranger avec eux sur le prix des denrées qui leur seront payées argent comptant & sur le champ.

Les Turcs sont fortement retranchés dans Choczym, & leur nombre s'augmente d'un jour à l'autre ; il n'est pas moindre près de Bender où ils attendent l'arrivée d'un Sérafquier. Le long du Pruth ils ont brûlé tous les villages, & détruit toutes les églises grecques ; le nombre des Grecs, qui prennent la fuite, est presque incroyable. Cinq mille hommes d'infanterie russe & quelques milliers de Cosaques sont passés dans les environs d'Uzyatin, où ils formeront des magasins pour 80 mille hommes.

ESPAGNE.

MADRID (le 26 Mars.) Des avis, reçus de Dom Antoine Ulloa, amiral de la flotte de la Vera-Cruz, confirment qu'elle ne pourra arriver que dans le cours du mois de Mai à Cadix ; elle y est attendue avec d'autant plus d'impatience que les especes commencent à être bien rares dans cette ville.

Le St. Joseph y est arrivé à la vérité avec 400 mille piaftres fortes pour les négocians; mais cette somme est trop peu considérable pour suffire aux besoins du commerce.

Il s'étoit formé, dans cette ville depuis quelques années, une société, sous le titre de la *bonne-union* : elle étoit composée de grands d'Espagne, de gentilshommes, de militaires, de bourgeois, de tailleurs, de cuisiniers, de patissiers, de marmitons, de domestiques & d'un orfèvre, qui malheureusement pour lui avoit frappé la médaille emblématique de cette société. Un des membres de cette *bonne-union*, tourmenté par les remords de sa conscience & ne pouvant résister à ses reproches, crut devoir instruire la police de ce qui se passoit, & lui indiquer en quels endroits les confreres s'assembloient; car il y avoit dix-sept maisons où ils tenoient leurs séances. D'après sa déposition, ils furent arrêtés tous & conduits en prison le même jour.

Cette affaire parvint au Roi, qui informé en même-tems que l'objet de cette *bonne-union* n'étoit qu'un libertinage infâme, ordonna que les grands d'Espagne & les gentilshommes fussent exilés en Afrique, & dépouilla les militaires de leurs emplois, en les déclarant à jamais inhabiles à pouvoir servir dans ses armées. Les autres confreres ont été tous condamnés aux galeres pour un tems limité, à l'exception de l'orfèvre, contre lequel il a été rendu une sentence de mort. Tout ceci rendra le gouvernement

plus attentif sur l'établissement de tant de sociétés qui se multiplient dans ce royaume, comme dans les païs étrangers (a).

On publie que le Roi ne voulant pas que ses propres colonies aient un mauvais exemple, se fait un cas de conscience d'accéder à un traité fait par la France avec des sujets rebelles envers leur Souverain, & qu'en conséquence d'après l'avis de son confesseur, il refuse de prendre part à la guerre que ce traité occasionne; le tems apprendra ce qu'il faut penser de ce bruit. Mais il est certain que si nos colonies imitent celles des Anglois, comme il est fort à craindre, il est inutile de songer à les soumettre. Une armée de trois cents mille hommes n'y suffiroit pas, vû l'étendue du terrain qu'elles occupent; les ressources & les moïens de résistance qu'elles auroient.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 24 Mars.) Depuis que la France a fait un traité avec les colonies

(a) Réflexions & anecdotes relatives à ces sortes de sociétés dans les Journ. du 15. Mars 1775, p. 406. ---- 1. Avril 1777, p. 328 & autres cités là-même. Tandis que les assemblées prétendues scientifiques travaillent à détruire la religion, les académies domestiques & secrettes s'occupent de la destruction des mœurs. C'est renverser l'édifice de la société humaine, en abattant les deux colonnes sur lesquelles il porte.

angloises , on doute fort que la paix conclue avec l'Espagne puisse subsister , à moins que cette cour n'adopte dans ces circonstances une politique différente de celle de la France.

Le 13 de ce mois , une escadre hollandoise , composée de sept vaisseaux , étant sortie du Tage , le vaisseau commandé par Mr. Kinsbergen , donna contre la barre & pensa échouer ; l'amiral fit aussi-tôt jeter l'ancre , & envoya en même-tems ordre aux chaloupes de ces sept vaisseaux de venir avec 80 hommes , pour tâcher de dégager son vaisseau ; mais malheureusement la marée étoit si violente que ces bâtimens & ceux qui les montoient furent submergés ; tout périt , à l'exception de quelques hommes qui eurent le bonheur de se sauver à la nage , & de trois chaloupes qui regagnèrent le port.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 3 *Avril.*) Le changement dans l'habillement national commencera d'avoir lieu le 28 de ce mois : la cour le portera ce jour-là , auquel le Roi a coutume de tenir le chapitre de ses Ordres. On voit les motifs qui ont porté Sa Majesté à cette démarche , & les moyens qu'elle a choisis pour l'effectuer , par le rescrit qu'elle a adressé à ce sujet aux gouverneurs des provinces respectives , & dont voici la teneur.

GUSTAVE, &c. Nous occupant sans cesse de tout ce qui peut tendre au bien-être tant général que particulier de nos sujets , nous avons pris en

considération les difficultés multipliées, qu'a occasionné la contrebande (sujet de tant de plaintes) tant par les sommes considérables, qui sortoient annuellement du royaume pour des marchandises étrangères; que par le mépris, qui en résultoit pour les loix du royaume; dont la violation fréquente ne devoit point avoir lieu dans un état bien réglé. Nous avons tâché de découvrir les causes, qui pouvoient avoir effectué, que toutes les loix, portées de tems-en-tems tant par la diète que par nous-mêmes; non-seulement pour refréner l'excès du luxe dans les habits, mais aussi pour encourager les fabriques nationales, en proscrivant les marchandises étrangères; se sont trouvées insuffisantes; & nous avons vu qu'elles tiroient principalement leur origine du penchant, qu'ont la plupart des hommes de ne point céder en magnificence au peuple, dont ils portent l'habillement. De-là ont résulté les changemens continuels dans la maniere de se vêtir, qui ont eu sur-tout lieu dans les vingt dernières années, & qui ont entraîné des inconvéniens si multipliés tant par leur nature que par leur variation fréquente: ils ont rendu la nation suédoise, pour ainsi dire; tributaire de la frivolité luxurieuse, des coûtumes & des mœurs des peuples étrangers: ils ont excité la désobéissance aux loix: ils les ont même rendues inefficaces, d'autant qu'on a inventé de nouvelles especes d'un luxe inutile, plus nombreuses que celles auxquelles les défenses avoient déjà mis un frein.

Des ordonnances, des loix, des prohibitions, qui répugnent aux inclinations & à la façon de penser du peuple, sont très-nuisibles dans un état libre; car, tandis que d'un côté elles deviennent insuffisantes par la longueur du tems, de l'autre elles accoutument les sujets à désobéir au gouvernement, ou elles forcent le Souverain à une sévérité, qui est en certains cas contraire à la vraie liberté, en troublant la tranquillité domestique, la sûreté que chacun doit trouver dans sa maison, la fidélité que tous les membres d'une famille doivent à leur chef, & cette satisfaction pure, que chacun peut & doit goûter intérieurement dans un état paisible.

Les meures, prises jusqu'ici contre le luxe &

L'introduction des marchandises étrangères, ont été presque toutes sujettes à cet inconvénient. Pour empêcher la contrebande, plusieurs ordonnances ont permis les descentes & visites des maisons, qui, en troublant très-souvent le repos & la sûreté des sujets soumis aux loix, ont été en même-tems inefficaces contre les transgresseurs. D'autres prohibitions, émanées contre le luxe, n'ont pu être maintenues, parce qu'elles encourageoient trop les dénonciations, qui sont le fléau le plus dangereux pour la sûreté publique & particulière. On a protégé les domestiques, on les a même encouragés à dénoncer leurs propres maîtres. Une telle coutume a dû nécessairement contribuer enfin à dépraver le cœur de la nation : elle étoit même de nature à faire naître un inconvénient beaucoup plus grand que celui qu'on vouloit prévenir par un pareil moyen. Quelques-unes de ces ordonnances ayant donc été abrogées déjà avant le changement dans la forme du gouvernement, qui a eu lieu en 1772, & les visites des maisons nous ayant paru peu convenables à la constitution actuelle, comme nous l'avons exposé par notre ordonnance du mois de Juillet 1776, l'inefficace de toutes ces loix a éclaté de la manière la plus évidente.

Après avoir mûrement considéré ces raisons, nous avons jugé, qu'aucun moyen n'étoit suffisant pour empêcher tous ces inconvénients, aussi long-tems que la nation porteroit un habillement étranger, dont les ornemens & les variations doivent s'emprunter des étrangers, qui fondent une grande partie de leurs richesses sur les modes variées à l'infini, dont ils sont les inventeurs, & que notre nation paye argent comptant.

Afin d'arracher donc une fois pour toutes la nation à tout luxe étranger, à tout amour pour la parure, nous avons cru que l'unique moyen étoit d'introduire un habillement national, entièrement distinct de celui des étrangers, & qui, réunissant la décence avec la simplicité, tende à notre satisfaction & à l'accroissement des fabriques, déjà établies en Suede, ou qui pourront s'y établir dans la suite.

Mais, quoique nous soyons de cet avis, nous

avons cependant cru qu'il ne nous étoit pas permis de contraindre nos sujets par une loi ou un ordre particulier à un changement, qui pourroit leur être à charge : nous avons cru que notre exemple & la conviction de l'utilité, qui résultera pour chacun de cette démarche, seroient des moteurs assez forts pour effectuer l'exécution d'une résolution aussi salutaire. Nous sommes donc d'intention d'adopter le 28 Avril nous-mêmes, avec nos très-chers freres, ainsi qu'avec les sénateurs & les principales personnes de notre cour, cette forme d'habillement, de la porter toujours à l'avenir, & d'en donner une pareille à notre armée, lorsque les régimens recevront des uniformes neuves, ou que l'ancienne pourra être changée de cette façon. Nous avons voulu vous informer de ce que dessus, afin que vous puissiez faire part à la haute & petite noblesse, aux propriétaires de biens-fonds, & autres personnes notables, demeurant dans vos districts respectifs, des motifs de cette mesure. Lorsque tout le royaume aura suivi notre exemple, ce sera alors le tems de faire par une ordonnance des réglemens sur ce qui aura été adopté conformément à nos desirs. Nous vous envoyons aussi un modele ou dessin de cet habillement, & vous chargeons, &c.

Donné au château de Stockholm, le 16 Février 1778. (Signé) GUSTAVE.

(Et plus bas) JEAN DE HELAND.

I T A L I E.

ROME (le 1. Avril.) Depuis la mort de Mr. l'archevêque de Turin, qui avoit la nomination du Roi de Sardaigne pour un chapeau de cardinal, on dit que le Monarque propose à sa place Mgr. Marc-Aurele Balbis-Bretone, évêque de Novare & grand-chancelier de l'Ordre de l'Annonciade.

Quoique le Roi catholique ait donné sa nomination pour le cardinalat à Mgr. Delgado,

gado , archevêque de Séville , le Prince des Asturies désire que le Pape décore aussi de la pourpre le comte de Fuentes , qui étoit il y a quelques années ambassadeur d'Espagne à la cour de France , mais qui est actuellement chanoine & issu de l'illustre famille des ducs de Pignatelli. Il s'est tenu à cette occasion deux conseils d'état où le duc de Grimaldi s'est trouvé , & le St. Pere a répondu qu'il ne vouloit point se mêler de cette affaire , mais qu'il étoit plus convenable de la proposer aux autres couronnes , pour ne point exposer le St. Siège à quelque désagrément. , qui seroit peut-être de voir les couronnes prétendre chacune à la nomination de plusieurs chapeaux ; ce qui ne s'est point pratiqué jusqu'ici.

NAPLES (le 27 Mars.) Le Roi sollicité par ses favoris , ses médecins , &c. s'est enfin résolu à se faire inoculer pour la petite-vérole , & nous apprenons de Caserta , où la cour est depuis le 11 de ce mois , que cette opération a eu la plus heureuse réussite. Sa Majesté a eu les 13 , 14 & 15 les trois accès de fièvre ordinaires , auxquels a succédé une pleine éruption , & aujourd'hui S. M. est pleinement rétablie. Cependant on remarque que l'inoculation perd beaucoup de son crédit depuis qu'on a constaté ce grand nombre de rechûtes qui suivent l'inoculation , & qui ne sont pas à beaucoup près aussi fréquentes après la petite-vérole naturelle. D'ailleurs depuis que Mr. Paulet a démontré que le *seul préservatif* de la petite-

vérole étoit l'extinction du virus (a), on ne peut douter que l'inoculation ne soit un moyen sûr de propager cette maladie & d'en conserver le germe.

FLORENCE (le 1. Avril.) Son Altesse Royale portant toujours la même activité dans son administration, relativement au bonheur & à la tranquillité de ses sujets, & désirant prévenir des procès aussi dispendieux qu'inutiles, a publié la déclaration suivante.

“ Etant informés que les diverses loix & les statuts locaux sur les droits de prélation & de retrait dans l'alienation des biens ont introduit dans les tribunaux des coutumes vicieuses & occasionnent de longs procès, & ayant considéré que les mauvais effets qui en résultent sont beaucoup plus sensibles que les avantages qui ont été l'objet de ces loix, en ce qu'ils causent l'extinction de vastes domaines inutiles aux progrès de la culture, & portent obstacle au libre exercice du droit de propriété qu'il faut maintenir dans toute son intégrité & de préférence à tout autre pour la plus grande prospérité de l'état; en conséquence, de notre propre mouvement, nous nous sommes déterminés à abolir, & par la plénitude de notre puissance suprême, nous abolissons; révoquons & annullons tous les statuts, loix, ordonnances & coutumes concernant le droit de prélation & de retrait dans les aliénations de toute espèce quelconque de biens-fonds sans aucune exception, ..

“ Nous voulons que la loi du 28 Janvier 1550 demeure abolie, ainsi que tout autre droit & privilège quelconque attribués au fisc ou à tout autre patrimoine public ou royal par quelque ordonnance & coutume que ce soit. Ordonnons qu'à l'avenir, on observe généralement sur ces

objet, dans tout le grand-ducé les dispositions du droit commun romain. Quant aux aliénations faites jusqu'à ce jour, on devra se conformer aux dispositions des loix & statuts respectifs observés jusqu'à présent sur la prélation & le retrait, pourvu que dans les cas d'aliénations faites par acte public, les actions que chacun pourroit former en vertu de la prélation & du retrait, soient intentées dans le terme d'un an, à compter du jour de la présente loi & que dans le cas d'aliénations faites par acte sous seing-privé ou par collusion elles soient intentées dans le terme de dix ans; si cependant, dans l'un & dans l'autre cas, ces actions n'ont pas déjà été prescrites ou ne doivent point l'être, conformément aux loix & statuts susdits, ou aux pactes, dans un terme plus court, lequel dans ces circonstances devra être considéré comme le terme par nous assigné. Nous ordonnons que la présente loi soit observée dans tous les lieux de notre grand-ducé, y compris même les lieux privilégiés & tous ceux dont il conviendrait faire une mention spéciale & particulière, parce que telle est notre volonté, „

Le Grand-Duc se dispose & se tient prêt à partir pour Vienne, au cas que la guerre éclate véritablement entre l'Empereur & le Roi de Prusse.

MANTOUE (le 15 Avril.) On a vû à la porte de cette-ville un exemple effraiant de la fureur du duel, qui fait tous les jours de nouveaux progrès. Mr. de Keith s'est battu contre le chevalier de Trésia *. Ils s'étoient déjà blessés l'un l'autre, quand le baron s'aperçut que l'officier avoit cassé son épée, & lui demanda s'il exigeoit d'autre satisfaction: celui-ci répondit, qu'il étoit content; & ils s'embrassèrent l'un l'autre. Cependant la garde, y étant accourue, les arrêta & les

* V. le J.
du 1. Avril
p. 518.

conduisit en ville. Le ministre, se croiant plus légèrement blessé qu'il n'étoit, alla à pied & céda sa voiture à l'officier. A peine notre général eut-il entendu le rapport de cette affaire, qu'il les fit remettre tous deux en liberté, démarche qui pourroit bien n'être pas approuvée à Vienne. Le billet, que Mr. de Trévia écrivit au baron avant le duel, étoit conçu en ces termes.

MONSIEUR, *J'ai été aux arrêts jusqu'à présent, & je n'ai pu vous chercher plutôt. A peine remis en liberté, je vous ai suivi jusqu'à Milan & à Bresse; & enfin j'ai le bonheur de vous trouver ici à Mantoue. Je vous attends ce matin hors la porte qui conduit à Parme, pour nous battre à l'épée. Je suis persuadé, que comme homme d'honneur vous ne porterez point d'autres armes. Mon sang ou le vôtre lavera la tache, que vous m'avez faite à Turin. J'ai &c.*

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 5 Avril.) L. M. I. viennent d'élever au grade de feld-maréchaux, le comte de Thierheim, général d'artillerie, qui étoit en même tems capitaine de la garde impériale à pied, & le prince de Kinsky, ci-devant inspecteur-général de l'artillerie. — Le 24 du mois dernier, Mgr. l'Archiduc Ferdinand & Mad. l'Archiduchesse son épouse, aiant pris congé de L. M. I. ainsi que de la famille royale, se sont mis en route pour retourner à Milan.

Le feld-maréchal baron de Laudon a pris la route de Bohême ; mais on ignore le jour auquel le départ de l'Empereur est fixé : il y a même apparence qu'on ne l'apprendra qu'après qu'il aura eu lieu ; on dit cependant qu'il est fixé au 12. Sa Maj. ne sera accompagnée ni de son grand-écuyer ni d'aucun autre des grands-officiers de sa cour. Il y aura toujours trois tables au quartier-général : celle de l'Empereur sera seule servie en argent ; les deux autres en fer-blanc. On fait monter à 300 les chevaux & mulets, qui sont partis le 27 du mois dernier, chargés des bagages de Sa Majesté ; & il y avoit 100 chevaux de main, le tout sous la conduite d'un sous-écuyer. Mr. Brambilla, chirurgien célèbre, qui a eu l'honneur d'accompagner l'Empereur dans tous ses voyages, l'accompagnera aussi dans la campagne qui paroît prochaine, en qualité de premier chirurgien de ses armées ; tous les autres lui seront subordonnés.

Il arrive ici beaucoup de couriers de Versailles, où il en est ré-expédié un aussi grand nombre. — Le général Bender vient d'être nommé commandant d'Olmütz à la place du lieutenant-général Breton, qui a demandé & obtenu sa retraite avec le caractère de général. — Deux régimens qui viennent d'Italie, doivent remplacer ceux qui sont sortis de cette ville.

Nos augustes Souverains ont nommé deux ex-Jésuites pour supérieurs des aumôniers dans leurs armées, savoir, 1°. pour l'armée

de Bohême que l'Empereur commandera en personne avec Mgr. l'Archiduc Maximilien, Mr. le baron de Reviczky, Hongrois de nation, prévôt-mître & frere du baron de ce nom, qui est ministre de notre cour à Varsovie; 2^o. pour l'armée de Moravie dont le Duc Albert de Saxe-Teschén aura le commandement, Mr. Heidsfeld chanoine de Neustadt.

On attend ici le Grand-Duc de Toscane; mais on parle bien diversément du but de son voiage; les uns disent qu'il fera une campagne avec S. M. I. D'autres, que du consentement des Electeurs, il va être élu Roi des Romains; d'autres enfin vont jusqu'à prétendre sérieusement que ce Prince vient recevoir la couronne de Bohême; il est apparent qu'il n'y a rien de tout cela, & que ce Prince ne vient que pour faire compagnie à son auguste Mere, en absence de l'Empereur, de l'Archiduc Maximilien & du Duc Albert de Saxe.

Il continue de défiler des troupes par cette résidence. Le régiment de Giulay, infanterie hongroise, la traversa le 27 Mars. Les premières divisions des Croates arriverent ici le 24, & le reste de la colonne y est entré quelques jours après. Ce sont de très-belles troupes, tous jeunes gens bien-faits. Comme ils n'avoient point apporté d'armes avec eux, on les en a pourvus ici. Celles-ci sont encore dans l'ancien costume, consistant en une pique de neuf pieds de long, qui leur tient lieu de baïonnette, & leur sert d'appui,

qui, pour mieux pointer leurs mousquets. Comme ils avoient fait des marches forcées, pour se rendre ici en huit jours, il leur a été accordé une gratification de deux jours de gage. Tous ces faits annoncent, que l'on ne peut plus rien se promettre de la voie des négociations, sur lesquelles l'on garde d'ailleurs un profond silence. L'on assure, que la réponse, envoyée par le dernier courrier à la cour de Berlin, porte en substance, " que, si le Roi de Prusse avoit quelque
" opposition à faire à la prise de possession
" d'une partie de la Baviere, en qualité d'É-
" lecteur de Brandebourg, il devoit s'adres-
" ser à la diète de l'Empire, puisque, com-
" me Roi de Prusse, le Chef du corps ger-
" manique n'étoit point tenu à lui exposer
" les raisons de ses démarches. — Le copiste d'un général, qui avoit vendu le secret de son maître, a été conduit en prison. L'on a aussi arrêté par ordre exprès de l'Empereur un étranger, qui faisoit le métier d'espion.

Selon des avis de Boheme, toutes les montagnes autour de Prague sont garnies d'ouvrages & de redoutes, sur lesquels on a placé un nombre infini de pieces d'artillerie. Plusieurs centaines d'hommes travaillent à en rendre le passage impénétrable. On emploie un plus grand nombre de maçons & de charpentiers à réparer les forts de la place. On a prévenu la bourgeoisie & les Juifs de se pourvoir de vivres au moins pour 6 mois. L'armée impériale doit sortir le 10 de ses

quartiers pour s'assembler & s'étendre sur les bords de l'Elbe. On dit que la Saxe restera neutre, mais s'il est vrai que le Roi de Prusse a 28 mille Saxons à sa solde, cette neutralité ne seroit pas bien exacte.

BERLIN (le 7 Avril.) Le Roi arriva ici samedi dernier de Potzdam, accompagné du Prince héréditaire de Brunswick. Sa Maj. rendit une visite à la Princesse Amélie, sa sœur; & ensuite il y eut grande cour au château. Hier de bon matin, elle a pris la route de Silésie, accompagnée du même Prince & d'une suite nombreuse, & l'on compte que S. M. fera demain à Breslau.

Il a été publié le 4 de ce mois un pardon général en date du 30 Mars pour tous les soldats tant d'infanterie que de cavalerie, hussards, dragons, cantonnistes, valets d'artillerie ou de magasin, qui rejoindront volontairement leurs corps. En considération de la bravoure, que le régiment d'infanterie de Pirch a montrée durant la dernière guerre, S. M. lui a accordé une distinction honorable dans son uniforme. Elle vient de perdre deux de ses généraux très-estimés. L'un est Mr. Jean-Ferdinand de Stechow, lieutenant-général, chevalier de l'Aigle-noir, colonel-proprétaire d'un régiment d'infanterie, &c. mort à Breslau le 18 Avril dans sa 61e. année. Le second est le général-major de Wiersbitzky, colonel-proprétaire d'un régiment de cuirassiers. S. M. a disposé de ce corps en faveur de Mr. de Weyherr, colonel-commandant du régiment de dragons d'Anspach-Ba-
rentz;

reuth; & elle a conféré les trois régimens d'infanterie, qui vaquoient, aux colonels de Kalckreuth, de Woldeck & de Flemming. Ces quatre officiers ont été élevés en même tems au grade de général-major, le premier de cavalerie, les autres d'infanterie. Le Roi a dispensé le général de Zieten de faire la campagne, quoique ce vieux guerrier, âgé de plus de 80 ans, eût désiré de conduire encore lui-même son régiment de hussards, qui arriva le 24 Mars du Mecklenbourg à Berlin.

BRUNSWIK (le 2 *Avril.*) Hier matin, il partit d'ici 500 hommes de recrues, destinées pour le service de l'Angleterre. Des avis particuliers de Hannover mandent que les troupes ont ordre de se tenir prêtes à marcher. — Le bruit court dans nos cantons que la Russie a fait une alliance avec la cour de Berlin, & que c'est en conséquence de cette alliance qu'elle fait avancer un corps de Cosaques qui doit se joindre à l'armée prussienne; mais la guerre entre la Porte & la Russie paroît inévitable, il n'y a pas lieu de croire que les Prussiens puissent être renforcés par les Russes. — Au cas que l'on ne puisse conjurer l'orage dont l'Allemagne est menacée, notre Prince héréditaire aura le commandement d'une armée prussienne.

RATISBONNE (le 5 *Avril.*) Le magistrat & la bourgeoisie de notre fauxbourg de Stadt-am-hoff ont prêté le 30 Mars le serment de fidélité à l'Impératrice-Reine. La même cérémonie, qui a eu lieu le 23

à Straubing pour le reste de la Baviere actuellement autrichienne , s'y est faite avec beaucoup de solemnité. Le baron de Kressel, commissaire de l'Impératrice-Reine, se rendit à l'hôtel de ville, accompagné d'environ soixante prélats ou possesseurs de biens nobles. S'étant mis ensuite sous un dais fort riche, où l'on avoit placé le portrait de Sa Maj. Imp. & R., il reçut le serment des habitans ou possesseurs de biens-fonds situés dans les districts démembrés. Parmi les derniers cités pour cette prestation, se trouverent en personne le comte de Lodron, chef de la police à Munick, & le chambellan comte de Seinsheim, fils du premier-ministre de Baviere. La garnison en parade fit plusieurs décharges du canon & de la mousqueterie pendant la cérémonie, qui fut suivie d'un grand repas, que donna Mr. le commissaire.

Les envoiés électoraux à la diète se sont assemblés hier à notre hôtel-de-ville, pour la réception & l'introduction du baron de Leyden, ci-devant envoié de Baviere, & qui, revêtu à présent du même caractère de la part de l'Electeur palatin, passe, en qualité de ministre de ce Prince, à la place qui lui a été assignée par la paix de Westphalie. Son cortège a été d'autant plus brillant, qu'une partie des équipages électoraux lui avoit été envoyée de Munick pour cet effet. Après la cérémonie le baron de Leyden fit, en sa nouvelle qualité, la premiere visite au prince de la Tour & Taxis, principal commissaire

affaire impérial. Ensuite il y eut chez lui grand dîner & grand souper.

Mr. Becker, conseiller de légation & secrétaire du duc de Mecklenbourg, a remis un mémoire concernant les prétentions de ce Prince sur le landgraviat de Leuchtenberg. Ce mémoire, qui a été donné au directeur de l'Empire Son Alt. Sér. Elect. de Mayence, doit être suivi de pièces justificatives des demandes du duc de Mecklenbourg.

M. de Brentano, ayant fait le 23 Mars, de la part de la cour palatine, une déclaration verbale en réponse à celle, que le ministre de Saxe avoit faite le 16 au nom de l'Electeur, en remit ensuite à son exemple des copies par écrit aux autres ministres : elle est conçue dans les termes suivans.

Son Alt. Electorale Palatine a appris avec satisfaction, par la déclaration de l'envoyé électoral de Saxe, en date du 16 de ce mois, que son ministre à la diète lui a fait parvenir, que Son Alt. Elect. de Saxe a dessein de prendre la voie des négociations amicales près de l'assemblée de l'Empire, concernant ses prétentions allodiales : elle ne diffère point à l'assurer de la même manière, qu'elle a des intentions pareilles, en réitérant l'offre qu'elle a déjà fait faire au ministère électoral de Saxe, d'ouvrir les susdites négociations, aussi-tôt que l'état actif & passif des affaires économiques de la succession électorale de Bavière aura été constaté par l'inventaire, dont on a déjà commencé actuellement la confection. Au reste, elle doit laisser

pour ce qu'elles peuvent valoir les allégations, que l'envoïé comital de Saxe a faites, concernant des droits compétans à titre de possession & de rétention, contre la prise de possession faite en vertu du Constitutum possessorium du 19 Juin 1774, & en conséquence d'autres droits légitimes d'abord après le décès de Son Alt. Elect. de Baviere.

On est très-curieux de voir la réponse que la cour de Vienne donnera aux déclarations de celles de Berlin, de Saxe, & de Deux-Ponts : l'on parle d'une déclaration, faite provisionnellement de bouche par ses ministres, & qui, suivant ces rapports, porteroit en substance, " que la cour impériale avoit
 „ lieu de s'étonner, qu'un membre du corps
 „ germanique voulût juger les différens concernant la succession de Baviere, puisqu'une telle décision appartient à Sa Maj.
 „ l'Empereur, en qualité de chef & de juge
 „ suprême de l'Empire ; que d'ailleurs les
 „ droits de la Maison d'Autriche sur plusieurs districts de la Baviere sont incontestables, comme il sera prouvé dans peu au
 „ public, tandis qu'on exposera en même-
 „ tems les motifs, qu'a la cour de Berlin
 „ pour prendre part à cette affaire „. — Le mémoire que Mr. Pœschinger, secrétaire de légation du duc de Deux-Ponts, a présenté le 16 à la diète de l'Empire, & dont nous avons fait mention dans notre dernier Journal, semble devoir rencontrer bien des difficultés ; car le ministre de Mayence & quelques autres le lui ont renvoïé, dit-on,

par la raison qu'il n'est pas d'usage dans la diète qu'un secrétaire de légation y publie des mémoires sous sa propre signature ; ce qui naturellement pourra entraîner d'autres discussions.

Il paroît ici un écrit qui a pour objet de donner une idée de l'importance de l'électorat de Bavière avant la mort du dernier Electeur. Cet électorat, dit-on, étoit divisé en quatre régences principales. Il comprenoit 35 grandes villes, 94 bourgs ou petites villes, tant ouvertes que fermées, 97 bailliages, huit évêchés ou collégiales du premier rang, 75 couvens dont les supérieurs ont rang de prélats, 146 couvens en général dans tout le païs, 720 châteaux nobles & terres seigneuriales, 21 mille 178 églises de campagne, 20 mille 241 églises en général, 14 mille 786 villages, quatre mille 130 métairies ou hameaux, cinq grandes rivières, ruisseaux ou eaux aiant un nom, cent lacs grands & petits, 360 grandes forêts & bois, 28 mille 409 moulins, 18 mille 916 forges, trois mille 871 personnes employées dans les différentes charges & places, trois millions six cents soixante-un mille deux cents sujets domiciliés ; en sorte qu'en prenant sur le nombre le neuvième homme, on pouvoit lever trois cents soixante six mille cent vingt hommes, non compris les gens non mariés (a), & que la taxe de 45 kreutzers.

(a) Tous ces détails sont visiblement exagérés. Je suis convaincu que la Bavière avec le Haut-

zers par feu pouvoit produire 1,600,500 écus d'Allemagne. Dans ce calcul on ne compte pas les revenus de l'Electeur, consistant en droits sur le sel, la biere, le gibier de ses forêts, les mines de cuivre, de fer & de plomb, les douanes, les subfides, les corvées, &c.

MAYENCE (le 1. Avril.) L'affaire qui a excité dans cette université tant de rumeur & de scandale, vient enfin d'être terminée. Jean-Laurent Isenbiehl, professeur de la langue grecque, qui avoit eu la témérité, d'après quelques commentateurs imprudens & audacieux, d'interpréter le fameux passage d'Isaïe *Ecce Virgo concipiet* &c, d'une maniere toute différente de celle qui est généralement reçue parmi les théologiens; après une détention de deux mois dans les prisons du Vicariat de cette ville, a été déposé & interdit de toutes les fonctions du sacré ministere, & ensuite relégué à l'abbaye d'Erlach située dans le Rhingau, où il lui est enjoint de vaquer aux exercices spirituels. L'auteur du *Journal de la Religion* réfute victorieusement cette explication hafardée, dans les supplémens qui servent de pendant à son ouvrage.

Haut - Palatinat ne comprend pas deux millions d'individus; mais, comme cette estimation tient aux calculs de la population générale, je ne puis en déduire les preuves sans entrer dans des discussions multipliées. Il suffira de se rappeler que la Bohême, qui est plus étendue, & qui n'est pas mal peuplée, ne contient qu'un million d'ames.

A N G L E T T E R R E.

LONDRES (le 16 Avril.) Le 7 de ce mois, les pairs aiant repris l'examen de l'état de la nation, le duc de Richmond proposa qu'il fût présenté au Roi une adresse aiant pour but de détailler le peu de succès de nos opérations en Amérique pendant les trois dernières campagnes & la dépense qu'elles ont coutée, suppliant Sa Maj. d'éloigner de ses conseils les ministres qui ont prodigué l'argent public, négligé la sûreté du royaume, abusé de la confiance nationale, aliéné l'affection & le devoir du peuple, terni le lustre de sa couronne & démembré son empire, & priant Sa Maj. de rappeler ses flottes & armées de l'Amérique, & d'adopter des voies amicales de réconciliation avec les colonies, &c. Le lord Weymouth s'opposa à cette motion; & quand il eut cessé de parler, le lord Chatham se leva & adressa le discours suivant à la chambre.

MYLORDS, " C'est avec un chagrin vivement senti que je me suis vu depuis quelque tems privé de la satisfaction de remplir ici mon devoir, & je fais avec joie le moment de relâche que me laisse une maladie extrêmement aigue pour vous faire part de ce que je pense de l'état alarmant des affaires publiques dans ce moment de crise: heureux, Mylords, de m'être trouvé assez de force pour me transporter parmi vous à l'aide de ces béquilles, & de ce que la tombe ne m'a pas enfermé avant que j'aie pu déclarer solennellement combien je désapprouve toute espèce de mesure tendante au démembrement de cet

empire, en en retranchant l'Amérique, ou à reconnoître même l'indépendance des colonies „

“ J'espère, Mylords, que je ne verrai jamais que l'on abandonne honteusement les droits de ce pays, que ses habitans ont assez de courage pour ne pas se prêter à une démarche qui terniroit l'éclat de la couronne, aviliroit la dignité de l'empire, & plongeroit la nation entière dans un état d'humiliation & de mépris „

“ Je me flatte, Mylords, qu'il est encore beaucoup d'anti-Bourbons dans ce pays, beaucoup de ces hommes qui préféreroient la mort à la honte de la couronne de la Grande-Bretagne dépendante de la Maison de Bourbon. Mylords, la couronne d'Angleterre a toujours été libre & impériale; elle a résisté aux irruptions des Danois, aux incursions des Ecoïsois, aux efforts des Normands; elle a fait avorter les projets formidables de l'Espagne, & détruit son invincible Armada : jusqu'à présent les efforts réunis de la France & de l'Espagne ont été vains contre elle : abandonnerons-nous tout aujourd'hui sans tirer l'épée, & cela parce que la France nous dit de le faire? Non, Mylords, je suis un de ceux qui n'y consentiront jamais : la France nous dit, déclarez l'Amérique indépendante, elle n'est plus votre sujette; j'ai conclu un traité de commerce avec vos colonies, elles étoient indépendantes lorsqu'elles ont traité avec moi, & mon intention est de les soutenir dans leur indépendance..... Non, je ne donnerai jamais la main à aucun arrangement qui indiqueroit une soumission si déshonorante à des propositions si téméraires; donner la moindre marque d'une condescendance si servile, ce seroit dire à vos ennemis, prenez tout ce que vous désirez, tout ce que vous demandez, & laissez-nous en paix. Avant d'en venir à ce point d'humiliation, je m'opposerois jusqu'à la dernière extrémité à l'indépendance proposée; je ferois éclater un ressentiment égal à la nature de l'insulte qui nous est faite; en un mot, je voudrois, en essayant nos forces, voir du moins quel seroit le résultat de cet essai „ “ Je

“ Je ne prétends point déterminer quelle est la nature des moyens, tout ce que je fais, c'est que si nous succombons dans l'entreprise, nous succomberons en hommes : nous pouvons céder à la force, mais nous mourrons en Anglois. . . . Il n'y a point de milieu à prendre, nous n'avons que le choix des extrémités, & l'alternative n'offre que des hasards ; si vous vous soumettez, au moment où vous vous y déterminerez, le danger commence à vous menacer ; si vous prenez le parti de la rigueur, les événemens de la guerre sont douteux ; mais peut-on hésiter ? une guerre dont le succès est douteux, n'est-elle pas préférable à une paix ignominieuse ? ..

“ C'est avec peine, Mylords, que je me trouve obligé de vous rappeler l'état où se trouvoit ce pays lors de l'avènement du Prince actuellement régnant, nous excitions alors l'admiration de tous les peuples ; nous avions le bonheur de voir sur le trône un Prince de la Maison de Brunswick. Sa gracieuse Majesté aujourd'hui régnante, descendante de cette Maison illustre, hérita de son sceptre & de ses vertus. . . . Comment est-il possible, Mylords, que dans un espace de tems si court, il soit survenu dans nos affaires une révolution si triste ? . . . Je ne fais, mais je crains que quelque influence invisible agissant sur le trône dans l'obscurité, ne donne à l'administration une impulsion fatale, ne souffle la pusillanimité dans les conseils ! Quant à moi, Mylords, je ne brigüe aucune place, je ne tiens à aucun parti, mon unique ambition est d'être utile à ma patrie dans le cas où l'on demanderoit mon avis ..

“ Jamais, Mylords, non jamais je ne consentirai à ce que l'Amérique soit indépendante, jamais je ne me prêterai à ce que la Maison de Brunswick soit dépouillée de son héritage ; les droits de la couronne sont intaliénables, qui osera en disposer ? Supposons que le corps législatif se détermine unanimement à renoncer à la dépendance de l'Amérique, qui osera consacrer par le vœu du parlement, la renonciation qui seroit faite en même tems à la succession éventuelle de

l'héritier apparent de la couronne, du Prince de Galles, de l'évêque d'Osna-brug, & autres princes & princesses qui forment l'espoir naissant de la couronne? Le Prince de Galles, Mylords, est appelé par sa naissance à cette succession : quel pouvoir sous le ciel peut changer l'ordre de la succession assignée aux descendants de la Princesse Sophie & à ses héritiers protestants? Lorsque l'illustre Maison de Brunswick fut appelée au trône, l'Amérique formoit une des dépendances de ce trône; avant donc que je consente à ce qu'on en dépouille les héritiers de cette Maison, je veux les voir eux-mêmes, je veux qu'on les amène ici, le Prince de Galles, l'Evêque d'Osna-brug & le reste de la famille royale; je veux les entendre renoncer à leur succession. . . . Je souffre, Mylords, je ne me sens pas en état d'en dire davantage : je suis bien reconnoissant de l'indulgence que vous me marquez, je vous en remercie. . . Tant qu'il me restera assez de force pour me traîner ici, je m'opposerai de toutes mes facultés à toute proposition tendante à renoncer à la dépendance de l'Amérique; si je me trouve seul de mon opinion, je la consacrerai en faisant insérer mon protêt sur les registres du parlement „.

Une convulsion violente dont fut attaqué tout-à-coup le lord Chatham, mit fin à son discours. La motion du duc de Richmond fut rejetée à la pluralité de 50 voix contre 33.

Dans la situation critique des affaires, la fidélité que témoigne l'Irlande & la preuve éclatante de patriotisme, que vient de donner le parlement de ce royaume, sont des plus agréables au gouvernement. Le vice-roi ayant envoyé à la cour l'adresse proposée dans la chambre-basse, & à laquelle les pairs ont d'abord donné leur consentement unanime, le Roi en a témoigné une satisfaction très-vive,

& a dit, que jamais cette marque de loüauté ne s'effaceroit de son souvenir. Plusieurs pairs & autres personnes du même païs ont résolu de mettre sur pied chacun une compagnie de 100 hommes. La milice nationale, à l'établissement de laquelle le parlement irlandois a déjà donné son aveu, fera bientôt sur pied. Ces dispositions & certains inconvéniens, que la cour de Versailles peut prévoir comme les suites d'une invasion dans ce roïaume-là, pourront en faire avorter le projet, s'il a d'autre réalité que dans l'imagination populaire. La gazette de Londres du 28 Mars contient l'adresse suivante des maire, scherifs, commun-conseil & principaux citoyens de Corke en Irlande.

Profondément pénétrés d'un sentiment de gratitude pour les bénédictions multipliées, dont nous jouissons sous le gouvernement doux & gracieux de Votre Majesté, & désirant de marquer notre attachement à votre Personne roïale & à notre heureuse constitution, nous prions qu'il nous soit permis de supplier Votre Majesté, que, dans la présente conjoncture des affaires publiques, lorsque la promptitude à recruter les forces de V. M. peut être de la plus grande conséquence pour l'honneur & la sûreté de ses domaines, il lui plaise d'agréer gracieusement les souscriptions volontaires, que nous avons mises sur pied, afin de lever des recrues pour son service, qui puissent être employées de telle manière.

niere , qu'il lui plaira dans sa sagesse d'ordonner.

Donné à la chambre du conseil de la ville de Corke , le 7 Mars 1778.

(Signé) THO. OWGAN , maire & président du comité.

Au milieu des bruits d'une négociation d'accommodement entre ce royaume & la France , les deux Puissances continuent de faire des dispositions qui font craindre que la guerre ne soit inévitable. Nos forces s'augmentent en diligence sur terre & sur mer ; & la milice , selon le contingent que chaque province d'Angleterre & de Galles est tenue de fournir , formera un corps de 30840 hommes.

Les personnes nommées pour aller s'unir à Mrs. Howe en qualité de commissaires du Roi , afin de traiter d'accommodement avec les colonies , ne tarderont pas à partir. En attendant , on a reçu la nouvelle que le général Howe est convenu d'un armistice avec le général Washington , & que le premier est d'accord avec le congrès de certaines conditions qui achemineront à la paix , aiant eu à ce sujet plusieurs entretiens avec une députation du congrès , dans lesquels on traita de ce grand objet avec candeur & en éloignant tous les obstacles qui s'y étoient opposés. Quelques-uns donnent cette nouvelle comme certaine ; & d'autres ne la trouvent pas même vraisemblable ; & il faut convenir que cette dernière opinion est fondée vû l'infraction de la capitulation de Mr. Burgoyne ,

& la détention de son armée ; les Infurgens débitent que depuis qu'elle a été faite prisonniere , elle a mangé du pain pour trente mille liv. sterl. , & qu'on ne peut la laisser partir avant que cette somme ne soit payée.

F R A N C E.

PARIS (le 16 Avril.) Il paroît une *ordonnance de nos Seigneurs de l'amirauté de France concernant la sûreté des ports , havres & rades du royaume en date du 20 Mars.* Elle est précédée d'un réquisitoire fort long de Mr. Guillaume Poncet de la Grave , procureur de S. M. à ce tribunal , où il exalte les avantages du commerce maritime , & l'heureuse position de la France pour le faire ; il cite des traits historiques , les réglemens & ordonnances propres à faire honneur à nos Monarques qui se sont occupés de cette partie ; & il fait voir la nécessité de les remettre en vigueur. Ce réquisitoire est du 25 Février. En conséquence la chambre ordonne , qu'un Sr. Mouron & compagnie qui par une cupidité fordide ont contribué à boucher le port de Calais , seront assignés pour répondre sur leur conduite ; ordonne en outre , que les officiers de l'amirauté du ressort seront tenus de faire incessamment & réitérer tous les ans la visite des ports , quais , digues & havres de leurs départemens , en faire mesurer la profondeur , désigner les changemens qui surviendront , & du tout dresser des procès verbaux qu'ils enverront au

greffe de l'amirauté de France, de rendre compte des droits qui se perçoivent pour l'entretien des dits ports, &c.

Il vient de se répandre des copies imprimées des remontrances, que le parlement de Paris a présentées au Roi le 26 Janvier, sur l'arrêt du conseil du 2 Novembre précédent, *concernant la répartition des vingtièmes*, ainsi que de la réponse, que Sa Maj. y a faite le 7. Février. Ces deux pieces forment ensemble une brochure de 68 pages in - 12. — Il y a de nouveau au parlement un procès qui regarde Mr. le maréchal de Richelieu. La veuve d'un aubergiste de Compiègne a été si inclinée pour lui qu'elle l'a fait son légataire universel d'une succession de plus cent mille livres. Mais un neveu de cette veuve, son héritier de droit naturel, a entrepris de faire casser le testament qu'il dit être un acte de démence. — L'avocat Gerbier a si bien plaidé pour Mrs. de Queiffac que des auditeurs lui ont crié qu'il étoit fâcheux pour lui d'avoir déployé tant de talens pour une si mauvaise cause; le sieur Damade lui a dit qu'il n'auroit pû lui-même s'empêcher de l'applaudir avec le public, si ses clients ne l'avoient estropié. — Sur la requête, présentée au Roi par Mrs. de Bellegarde & de Monthieu, il a été rendu un arrêt du conseil d'état, qui supprime comme injurieux, faux, calomnieux & diffamatoire, un imprimé aiant pour titre: *Considérations sur la réforme des armes, jugée au conseil de guerre assemblé*

à l'hôtel-roiiale des invalides, &c. — En vertu d'une sentence de la chambre du domaine & trésor, unie au bureau des finances, la vente des meubles & effets de feu Mr. Dumas, receveur-général des finances étoit affichée pour être faite ces jours-ci ; mais elle vient d'être suspendue par un arrêt du parlement. On a dit que ce financier, qu'on croïoit bâtard, a laissé quatre ou cinq millions sans en avoir disposé ; & qu'en conséquence le domaine du Roi s'est emparé de la succession. Elle est actuellement réclamée par de pauvres artisans qui constatent leur proche parenté avec Mr. Dumas, qui étoit fils d'un pauvre boucher d'un fauxbourg de Lyon dit *de la Guillotiere*. On avoit déjà mis plus de cinquante oppositions à cette succession ; plusieurs personnes se flattoient de pouvoir établir des titres d'héritier suffisans pour la disputer au fisc-roiial.

Bien des gens s'étoient imaginés que le lord Stormont reviendroit ici reprendre ses fonctions d'ambassadeur, & que les disputes pourroient s'arranger entre nous & les Anglois, mais on en désespere maintenant que ce ministre vient de faire mettre en vente ses chevaux & ses meubles. Le secretaire d'ambassade d'Angleterre qu'on disoit devoir rester ici en qualité de résident pour l'Electorat d'Hannovre, en est parti pour Londres, & on procede ici à la vente de ses meubles. Il y a cependant beaucoup de seigneurs anglois qui restent dans cette capitale, & on assûre que notre ministere leur

a fait dire qu'ils y peuvent rester tant qu'il leur plaira ; pourvû qu'ils s'abstiennent d'aller du côté de nos ports & de nos côtes. — Quoique l'on ait écrit de Calais , encore en date du 2 de ce mois , que le paquet-bot entre ce port & Douvres alloit toujours comme à l'ordinaire , il paroît cependant qu'à présent la communication entre ce royaume & la Grande-Bretagne est rompue , puisqu'il n'est plus permis à personne de passer d'ici dans cette isle. L'on assure , que ces ordres sont une rétorsion de ceux qui ont été donnés par la cour de Londres ; que d'ailleurs il y a eu des escarmouches entre des bâtimens françois & anglois dans la Manche ; & que plusieurs de nos patrons de barque ont été pris. Ces circonstances , si elles se réalisent , feroient perdre tout espoir de conserver la paix. Des lettres de Brest portent , que les Anglois se sont emparés de deux de nos vaisseaux marchands & d'un bâtiment espagnol , partis de Bordeaux. — Mr. Gerard que le Roi a nommé son ministre près de la république américaine , est parti pour se rendre à sa destination , accompagné de Mr. Deane. L'on assure qu'il y aura quatre camps au printems prochain , l'un en Alsace , le second en Flandres , le troisieme en Normandie , & le dernier en Bretagne. — On assure , malgré les bruits contraires , que la cour d'Espagne a envoié à la nôtre son adhésion au traité que celle-ci a fait avec les états-unis de l'Amérique ; on prétend que depuis l'arrivée du courier qui l'a apportée ,

Mr. le comte d'Aranda a déclaré qu'il n'y avoit pas le moindre fondement à tout ce qui se débite de la façon de penser du Roi son maître ; que la cour de France agit de concert avec celle d'Espagne ; & que suivant le pacte de famille de 1761 l'ennemi d'une des couronnes , est l'ennemi de l'autre. —

Le duc & la duchesse de Cumberland , qui ont passé l'hiver à Metz , où ils comptoient faire un long séjour , en sont partis dès qu'ils ont été informés de notre traité avec les Américains. On écrit de la même ville que les régimens de Vexin & de Touraine en sont partis le premier de ce mois , & qu'il n'y restoit plus que ceux de Limosin , de roial-Pologne & d'Esterhafi , hussards ; mais qu'on y attendoit ceux du Maine , infanterie , & roial-Allemand , cavalerie ; on ajoute qu'il en est parti pour Caen plusieurs voitures chargées de poudre , avec environ quatre mille marmites.

Mr. de Voltaire a été à l'académie françoise & à la comédie , dans un carrosse couleur d'azur parsemé d'étoiles , qu'on appelle *le char de l'Empirée*. Les abbés Millot & Boismois furent les seuls académiciens ecclésiastiques qui se trouverent à l'académie pour lui faire hommage. A la comédie françoise son triomphe fut plus complet. La cour , quelque vaste qu'elle soit , étoit remplie de monde qui l'attendoit ; dès que sa voiture a paru , on s'est écrié , *le voilà !* Les marchandes de pommes , les Savoyards , toute la canaille du quartier s'étoit rendue là ; & les

acclamations de *vive Voltaire*, ont commencé, pour ne plus finir. Le marquis de Villette arrivé d'avance, l'est venu prendre à la descente de son carrosse, lui a donné le bras & a eu de la peine à l'arracher de la foule. A son entrée à la comédie, un monde plus élégant & faisi de l'enthousiasme le plus fort, l'a entouré; les femmes sur-tout se jettoient sur son passage, & l'arrêtoient pour le mieux contempler; on en a vû s'empresser à toucher ses vêtemens, & quelques-unes arracher du poil de sa fourrure. Avant, après & durant la représentation d'*Irene* & de *Nanine*, le saint ou plutôt le dieu du jour reçut les adorations de tout le monde. On n'entendit que des *bravo*, des *bravissimo*; au grand, à l'immortel, à l'incomparable V, &c; on lui mit la couronne sur la tête, on se mit à genou devant son buste, qui fut baisé solemnellement par Melle. Cannier, &c. &c. La bacchanale finie, le philosophe monta en carrosse; mais on ne vouloit pas le laisser partir; on se jettoit sur les chevaux, on les baisoit, on a entendu même de jeunes poètes s'écrier qu'il falloit les dételer, & se mettre à leur place, pour reconduire l'*Apollon* moderne: malheureusement il ne s'est pas trouvé assez d'enthousiastes de bonne volonté, & il a enfin eu la liberté de partir, non sans des *vivat* qu'il a pû entendre encore du pont-royal. Telle a été l'apothéose de Mr. de Voltaire, dont Mlle. Clairon avoit donné chez elle un échantillon, il y a quelques années, mais devenu

un délire plus violent & plus général. Cependant il y a de ses partisans qui ne sont pas encore contents. Mr. de la Dixmerie dans un vers qu'il lui a adressé, le déclare *Dieu* proprement dit, & même ce Dieu unique qu'on adore *dans le temple du Seigneur*. Voici le début de cette pièce ingénieuse.

Toujours aux dieux nous devons quelque offrande ;

Mais *dans le temple du Seigneur*
Je suis un simple enfant de chœur,
Et j'attache à l'autel ma chétive guirlande.
En vain j'essayai quelquefois
De joindre ma débile voix

A celles qui *pour vous* entonnoient des cantiques :
Dans ce nombreux concours, dans ce bruyant concert,

Mon foible fausset fut couvert
Par des accens plus énergiques.

Mr. de V fut extasié à cette lecture, admira l'esprit du poète *enfant de chœur*, & lui répondit en ces termes :

M O N S I E U R ,

Si on pouvoit rajeunir, le vieillard que Mr. de la Dixmerie honore d'une épître si fameuse, rajeuniroit à cette lecture. Il est arrivé extrêmement malade. Mr. Tronchin lui défend d'écrire ; mais il ne lui défend pas de sentir avec la plus extrême reconnaissance les bontés que Mr. de la Dixmerie lui témoigne avec tant d'esprit.

Il y a eu ces jours derniers une course de chevaux anglois à la plaine des Sablons ; Mgr. le Comte d'Artois a gagné la gageure

contre Mr. le marquis de Conflans; ou plutôt ceux qui l'ont emporté ont été les chevaux & Jaquecs qui ont lutté pour Mgr. le Comte d'Artois dans le cirque. Peut-être que ces especes de spectacles seront bientôt interrompues, car les Jaquecs ont déclaré qu'en cas de guerre, ils vouloient retourner dans leur patrie : elle n'a cependant pas de grandes espérances à concevoir des services de ces petites carcasses, dont l'étude est de s'exténuer par la diète, afin d'acquérir la légèreté de poids, qui fait leur principal mérite.

TOULON (le 30 Mars.) Sidi-Taher Fenis, ambassadeur de Maroc, s'est embarqué le 16. de ce mois au soir avec toute sa suite dans le canot du commandant de la marine : il a été salué par le vaisseau amiral de 15 coups de canon. La frégate la Gracieuse, à bord de laquelle il passa, le salua également, & appareilla une heure après. — Il fera formé dans ce port deux escadres. Voici les officiers qui commanderont :

Première escadre de dix vaisseaux. Le Languedoc, de 80 canons, le comte d'Estaing, vice-amiral, Mr. de Boulainvilliers, capitaine de pavillon; le Tonnant, de 80, Mr. de Breugnon, chef-d'escadre; le César, de 74, Mr. de Broves, chef-d'escadre; le Zélé, de 74, capitaine Mr. de Barras; le Hector, de 74, capitaine de Moriés; le Guerrier, de 74, capitaine Mr. de Bougainville; le Marseillois, de 74, capitaine Mr. de Poype-Vertrieux; le Vaillant, de 64, capitaine le marquis de Chabert; le Fantasque, de 64, capitaine

pitaine le commandeur de Suffren ; & le Saggiataire, de 50, capitaine d'Albert de Rions.

Seconde escadre de cinq vaisseaux. Le Protecteur, de 74 canons, capitaine Mr. d'Aponhon ; la Victoire, de 74, capitaine le chevalier d'Albert Saint-Hippolyte ; le Hardi, de 64, capitaine le Roi de la Grange ; la Provence, de 64, capitaine Mr. de Champorcin ; & le Caton, de 64, capitaine le chevalier d'Espinouse.

Quoique l'on ne soit pas instruit positivement de la destination & de l'époque du départ de ces deux escadres, les travailleurs ont redoublé d'activité pour hâter leur armement. Le comte de Breugnon est déjà arrivé ici ; & l'on attend vers le 25 le comte d'Estaing.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 12 Avril.) Le gouvernement reçoit de jour en jour des ordres relatifs à la campagne, qui va s'ouvrir en Bohême & en Silésie : il a été chargé entre autres d'envoyer à la cour impériale une liste des officiers pensionnés, qui se trouvent dans ces provinces & sont encore en état de servir. Il est aussi arrivé ordre de tirer du grand magasin à Malines 84 canons ou mortiers. Le départ de ce train d'artillerie est fixé au 19 ou au 20 de ce mois. Le colonel Donceel a reçu ses instructions pour lever dans les Pays-Bas impériaux six compagnies de troupes légères ; mais il ne lui est pas permis

d'engager aucun sujet du païs. Hier, les ordres du conseil - aulique de guerre sont venus, pour que les régimens répartis dans ces provinces se tiennent prêts à marcher au premier ordre, & pour faire faire des cartouches, afin d'entrer en campagne.

*** Comme probablement il y aura quelques places de professeurs d'humanite vacantes bientôt dans l'un ou l'autre des collèges royaux aux Pays - Bas, ainsi qu'une place de professeur de philosophie au collège de Luxembourg, qu'il est conforme d'ailleurs aux vûes du gouvernement de connoître & d'avoir en tout tems des sujets propres pour l'enseignement, prêts à remplacer ceux qui, par promotion ou autrement, viendront à quitter leur place; il a été résolu d'indiquer un concours dans l'appartement de la commission royale des études, qui est dans l'hôtel du conseil-privé à Bruxelles, au mois de Mai prochain, pendant la semaine qui suit le cinquieme dimanche après Pâques. Ce concours aura lieu dorénavant tous les ans, pendant la semaine qui suit le second dimanche de Septembre, à commencer par l'année 1779: tout le monde pourra s'y présenter, muni de témoignages de conduite & de vertus, sans distinction d'état, & les étrangers aussi bien que les regnicoles. Les professeurs actuellement employés dans les collèges & pensionnats royaux ou ailleurs, qui désireront changer de domicile, ou monter d'une classe inférieure à une supérieure, pourront s'y présenter de même, munis de bons certificats, & en apportant le livre de thèmes ou des devoirs qu'ils auront dictés à leurs écoliers pendant l'année, avec une note écrite de leur main, touchant la méthode générale d'enseignement qu'ils auront suivie & les succès qu'elle aura eus.

M O R T S.

Charles-Hyacinthe-Antoine duc de Galean, Margrave de Salern, baron d'Issar, comte de Castellet, seigneur de Courtines & Angles, grand-maitre de la cour de son S. A. S. l'Electeur Palatin, élevé à la dignité de prince du St. Empire-Romain depuis le 15 Septembre 1761, chevalier de l'Aigle-blanc ainsi que de l'Ordre palatin, conseiller-intime, membre de l'académie de Manheim comme aussi membre honoraire de plusieurs autres sociétés, est mort à Manheim le 1. Avril, âgé de 41 ans.

Dom James Masones de Lima y Soto Major, comte de Montalbo, lieutenant-général des armées du Roi, chambellan de S. M. en exercice, grand-croix de l'Ordre de Charles III, ci-devant un des ministres-plénipotentiaires au congrès d'Aix-la-Chapelle & ensuite ambassadeur du Roi à la cour de Versailles, est mort à Madrid le 11 Mars, âgé de 81 ans & quelques mois : ce seigneur en avoit passé 59 au service de la couronne d'Espagne.

Louis-Félicien de Boffin, marquis de Pusignieu, lieutenant-général, commandeur de l'Ordre de St. Louis, commandant en chef de la division de Dauphiné & de Provence, est mort à Grenoble le 23 Mars, âgé de 61 ans.

Dans le dernier Journal p. 577, l. 6, *sequélette*, lisez *squelette*. ---- P. 578, l. 14, *Enrgme*, lisez *Enigme*. ---- P. 610, l. 15 & suiv., ôtez les mots *détestables, infâmes, infernale, grande énormité &c.*, qui se trouvoient dans la feuille angloise, dont cet article est tiré, & que l'on a laissé subsister par mégarde. --- P. 629, l. 2, *litrérature*, lisez *littérature*.

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	33	
RUSSIE.	(Pétersbourg.	40	
POLOGNE.	(Varsovie.	41	
ESPAGNE.	(Madrid.	42	
PORTUGAL.	(Lisbonne.	44	
SUEDE.	(Stockholm.	45	
ITALIE.	{	Rome.	48
		Naples.	49
		Florence.	50
		Mantoue.	51
ALLEMAGNE.	{	Vienne.	52
		Berlin.	56
		Brunswick.	57
		Ratisbonne.	57
		Mayence.	62
ANGLETERRE.	(Londres.	65	
FRANCE.	{	Paris.	69
		Toulon.	76
PAYS-BAS.	(Bruxelles.	77
		Morris.	7